

BITCOIN EST-IL OBLIGATOIRE EN ISLAM ?



A mes parents qui m'ont donné le goût de lire,
A ma femme qui m'a donné le temps d'écrire,
Et à ma fille qui m'en a donné l'envie.

Remerciement

Cet ouvrage est entièrement gratuit : vous êtes libre de le lire, de le partager et de le transmettre autour de vous. Mon objectif est de rendre cette réflexion accessible au plus grand nombre et de contribuer à un débat nécessaire sur la monnaie, Bitcoin et leur compatibilité avec l'Islam.

Pour aller plus loin, vous pouvez poursuivre la réflexion à travers mes vidéos sur [ma chaîne YouTube Muslim Bitcoin](#) ainsi que sur mon site internet [muslimbitcoin.fr](#), où je publie régulièrement des contenus complémentaires.

Si vous avez trouvé ce travail intéressant et utile, vous pouvez me soutenir en envoyant un don à mon adresse Bitcoin :

Lightning Network



Réseau BTC Classique



lno1zrxq8pjw7qjlm68mtp7e3yvxee4y5xrgjhhfyf2fxhlph
pckrvevh50u0qtk2qem8a40z4mppwjkryjt68f0wxpvpr
wf3j6qushax7057jmu5vqsr85j6kesrtmcu65eetxazc9r
m02lvajx66khpeth4zfq3m8aay0qqv654qwsd90dkelw
dp57aa6umzzml9lcn7n592g358kgukj677gj566yuafql
75dgctf9232qhupsw2hh6lqgwd97j3lez3308zjcutgdr8
ku2m9xecgzckcva5zqgkuty3rg6vjqqstd3vml4cgke947
fq0c93ecv9hv

bc1pv5m2drdh8tnj0dcu3w5j2jdq5spech
6zjpdkurr2cw9ujkhyaafqgd5fhd

Vos dons sont bien plus qu'un geste de reconnaissance : ils me permettent de financer ce projet indépendant, de continuer mes recherches et surtout de proposer à l'avenir d'autres ouvrages et ressources gratuitement, accessibles à tous. Chaque contribution, quelle que soit sa taille, m'aide à poursuivre cette mission et je vous en suis profondément reconnaissant.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciement.....	2
TABLE DES MATIÈRES.....	3
INTRODUCTION.....	5
RIBA.....	7
Définition et typologie du riba.....	8
Dans le Coran et la Sunna.....	10
UNE BRÈVE HISTOIRE DE LA MONNAIE.....	11
Les monnaies-marchandises.....	11
Passage aux monnaies métalliques (or, argent).....	13
La monnaie politique.....	14
La monnaie fiduciaire.....	15
L'émergence des banques centrales.....	17
LA MONNAIE FIAT.....	19
L'émergence de la monnaie fiat.....	19
Les conséquences du système fiat.....	23
Analyse spirituelle et religieuse du système fiat.....	27
BITCOIN.....	30
La genèse de Bitcoin.....	30
La blockchain : un grand livre partagé.....	32
Les mineurs et la preuve de travail : le verrou énergétique.....	33
Bitcoin halal ou haram.....	35
Les objections à Bitcoin.....	37
CONCLUSION.....	44
Remerciement.....	47

INTRODUCTION

Depuis l'abandon, en août 1971, de la convertibilité du dollar en or par le président Nixon, la monnaie est devenue purement fiduciaire : un simple support de paiement dont la valeur repose exclusivement sur la confiance collective. Présentée comme l'aboutissement technologique des échanges, cette transition a libéré les banques centrales et commerciales de toutes contraintes et autorisé une création monétaire sans limite formelle.

Résultat : la masse monétaire mondiale est passée d'environ 26 000 milliards de dollars en 2000 à près de 130 000 milliards en 2024, tandis que l'endettement global (public et privé) atteint aujourd'hui un niveau équivalant à plus de trois fois le produit intérieur brut planétaire. Cette impression continue de « papier », matérialisée par des lignes de crédit et des chiffres sur écran, alimente une inflation moyenne proche de 4 % par an depuis les années 1960, érodant inexorablement le pouvoir d'achat des ménages et concentrant davantage le contrôle de la création de richesse entre les mains de quelques acteurs centraux.

Dans la perspective de la finance musulmane, il est frappant de constater que la question de la licéité d'une telle forme de monnaie – ou, à tout le moins, de sa compatibilité avec les valeurs de l'Islam – demeure rarement posée dans le débat public. Comme si l'usage quotidien des devises fiduciaires allait de soi, sans qu'il soit nécessaire d'en examiner la nature ou les implications. Pourtant, la monnaie n'est pas un simple outil neutre : elle façonne nos échanges, conditionne la justice des transactions et impacte directement la répartition des richesses.

À y regarder de plus près, il paraît donc légitime, voire indispensable, de s'interroger sur la question monétaire. Car nul ne peut s'y soustraire : qu'il s'agisse de recevoir un salaire, de payer un repas ou de transmettre un héritage, la monnaie est présente dans chaque aspect de notre existence. Dès lors, pour un musulman soucieux de conformer sa vie à sa foi, le minimum consiste à se demander : quel rôle joue réellement la monnaie que j'utilise ? Quels principes l'encadrent ? Et comment puis-je m'assurer que son usage reste en accord avec les valeurs de justice, d'équité et de préservation des biens prônées par l'Islam ?

Cette réflexion est d'autant plus urgente qu'une nouvelle forme de monnaie est apparue et vient remettre en cause l'ordre monétaire et financier établi. En 2008, alors que le monde vacillait sous l'effet de la crise des subprimes et que la confiance envers les banques s'effondrait, un protocole inédit fut publié sous le nom de Bitcoin. Son émergence dans ce climat de défiance n'a rien d'un hasard : conçu comme une monnaie entièrement décentralisée, validée par un consensus ouvert et limité à 21 millions d'unités, Bitcoin rompt avec la logique de création monétaire « à partir de rien » qui caractérise le système fiduciaire moderne. Loin d'être seulement un objet de spéculation, il incarne l'espoir d'une alternative adaptée à l'ère numérique,

capable d'offrir un moyen d'échange universel tout en respectant des principes chers à l'Islam : exclusion du riba, transparence des transactions, équité dans l'échange et indépendance vis-à-vis de tiers d'autorité.

Pourtant, cette promesse divise. Dans le monde musulman, certains savants déclarent Bitcoin totalement illicite, soulignant sa volatilité et ses usages frauduleux ; d'autres l'envisagent avec prudence, en appelant à des garde-fous réglementaires ; et la majorité des pays à majorité musulmane interdisent encore son usage ou son cours légal, privant ainsi leurs citoyens de l'accès à cette innovation.

Comment expliquer ce rejet, ou du moins ce désintérêt ? Pourquoi une monnaie qui, à première vue, semble répondre aux critères de licéité établis par la doctrine musulmane, est-elle traitée avec une telle méfiance, tandis que les monnaies fiduciaires – dont la structure mériterait à minima beaucoup plus de prudence et de suspicion – circulent librement sans susciter de débat religieux majeur ? Ce paradoxe révèle une contradiction profonde : l'habitude nous rend aveugles à l'injustice du système que nous utilisons chaque jour, tandis que la nouveauté, parce qu'elle bouscule nos repères, est instinctivement suspectée. La question mérite pourtant d'être posée : qu'est-ce que la monnaie au juste ? Comment fonctionne-t-elle ? Et, surtout, comment l'Islam nous invite-t-il à la considérer ?

Alors, embarquons ensemble dans un voyage à travers l'histoire monétaire. Nous dévoilerons les ressorts profonds de l'argent, à la fois sous l'angle profane – mécanismes économiques, enjeux de confiance et rapports de pouvoir – et sous l'angle religieux, en montrant comment les systèmes actuels se heurtent de plein fouet aux valeurs de l'Islam.

Nous découvrirons ensuite Bitcoin sous un jour nouveau, loin des fantasmes médiatiques et des caricatures : un portrait simple mais fidèle, fondé sur sa technologie, ses règles d'émission et son fonctionnement décentralisé. Sur cette base, nous pourrons comparer avec lucidité la monnaie conventionnelle et la reine des cryptomonnaies, et poser la question essentielle : laquelle des deux s'accorde le mieux avec les principes de l'Islam ?

Enfin, il appartiendra à chaque lecteur de se forger sa propre conviction : Bitcoin n'est-il qu'une simple alternative technologique, un objet illicite dont il faudrait se détourner, ou bien doit-il être considéré, pour le musulman d'aujourd'hui, comme un véritable impératif éthique et spirituel ?

RIBA

Avant d'examiner Bitcoin à la lumière de l'Islam, il est indispensable de revenir aux fondements de l'interdiction du *riba*. Beaucoup de musulmans savent, au moins dans les grandes lignes, que « prêter à intérêt est *haram* ». Mais cette formule, aussi juste soit-elle, ne suffit pas à mesurer toute l'ampleur de ce concept. Comprendre ce qu'est réellement le *riba* – ses formes, ses mécanismes économiques et ses implications éthiques – est essentiel pour saisir les enjeux qui vont suivre. Sans cette connaissance, on risque d'un côté de tomber, par ignorance, dans des pratiques interdites ; et de l'autre, de se priver injustement d'opportunités licites, simplement parce qu'elles ne cadrent pas avec une idée trop simplifiée du « prêt à intérêt ».

Ce rappel sur le *riba* n'est donc pas un détour théorique : il constitue à la fois le socle indispensable de la réflexion qui va suivre et un guide pratique, offrant à chaque musulman les repères nécessaires pour évoluer en confiance dans les domaines économiques et financiers contemporains, tout en restant en accord avec sa foi.

Définition et typologie du *riba*

Le terme *riba* signifie littéralement « excédent » ou « surplus » et désigne toute majoration injuste appliquée lors d'un prêt ou d'un échange. La jurisprudence musulmane classique distingue deux formes principales de *riba* :

Le *riba an-nasi'ah*, souvent assimilé au « prêt à intérêt », correspond à la majoration systématique d'un capital prêté, liée uniquement au passage du temps.

Concrètement, si vous prêtez 100 unités aujourd'hui et que l'on vous rend non seulement ces 100 unités mais aussi un surplus arbitraire, ce supplément – qui ne rémunère ni un risque assumé ni un service rendu – relève du *riba an-nasi'ah*. Cette pratique pénalise la fragilité de l'emprunteur et confère à l'argent un pouvoir d'auto-croissance qu'il ne devrait pas avoir : l'argent engendre de l'argent, sans travail ni production réelle.

Bien avant l'Islam, ce principe avait déjà été contesté. Chez les Grecs, Platon qualifiait l'intérêt de « non naturel », car l'argent, qui ne naît ni ne meurt, ne saurait produire de lui-même un gain¹.

Au XIII^e siècle, Thomas d'Aquin développa une critique similaire dans sa Somme théologique : rémunérer le simple écoulement du temps n'est rien d'autre, selon lui, qu'une exploitation de l'homme par l'homme, contraire à la justice naturelle².

L'Église catholique s'inscrivit dans cette tradition en maintenant l'interdiction du prêt à intérêt jusqu'au début du XX^e siècle, avant d'assouplir progressivement cette position³.

L'Islam rejoint et dépasse ces critiques : le *riba an-nasi'ah* est catégoriquement classé parmi les « grands péchés ». Le croyant doit comprendre qu'aucun gain n'est légitime s'il ne découle pas d'un travail, d'un commerce réel ou d'un risque effectivement assumé. Dans la logique de la loi musulmane, l'argent ne peut se « reproduire » par lui-même : s'il devient un moyen de gain sans effort, il se transforme en instrument d'injustice et de déséquilibre social.

Le *Riba al-fadl* (inégalité d'échange), cette deuxième forme de *riba* concerne les échanges de biens similaires. Le *riba al-fadl* se produit lorsqu'un bien est échangé contre son équivalent, mais en quantité inégale, sans justification valable de qualité ou de délai. Par exemple : échanger un kilo de blé contre un kilo et demi de blé, ou trente grammes d'or contre quarante grammes d'or, sans raison objective, constitue du *riba al-fadl*.

L'objectif de cette règle est clair : garantir l'équité parfaite de l'échange et empêcher qu'une partie ne tire un avantage indu de la transaction. Derrière ce principe

¹ Platon, *Les Lois*, Livre XI.

² Thomas d'Aquin, *Summa Theologiae*, II-II, Q. 78.

³ Code de droit canonique (1917), canons 154–156.

juridique se cache la même logique que pour le *riba an-nasī'ah* : interdire un enrichissement sans cause réelle. Dans un échange déséquilibré, l'un des deux contractants sort nécessairement lésé, tandis que l'autre « gagne » sans effort ni mérite.

Ce principe garde toute son actualité. De la même manière qu'il serait injuste d'échanger 100 grammes d'or contre 110 grammes sans raison objective, il serait tout aussi illicite de donner 100 euros pour en recevoir 110 dans la foulée, ou encore d'échanger deux barils de pétrole contre trois barils de qualité identique sans compensation justifiée. Dans toutes ces situations, le gain obtenu ne provient pas d'un travail ou d'un effort réel, mais uniquement d'un surplus arbitraire.

L'islam appelle donc à une équité stricte : tout échange doit reposer sur la satisfaction réciproque et l'équilibre des valeurs, sans que l'un profite injustement au détriment de l'autre. Au-delà de l'aspect économique, il s'agit d'un principe éthique et social : s'assurer que chaque transaction renforce la justice et la solidarité, au lieu de devenir un outil de spéculation ou d'exploitation déguisée.

Dans le Coran et la Sunna

Le Coran condamne avec la plus grande fermeté toute forme d'usure (riba), en distinguant clairement le commerce licite de l'intérêt prohibé. Le verset central de cette interdiction est sans équivoque :

Sourate 2:275

الَّذِينَ يَأْكُلُونَ الرِّبَا لَا يَقُولُونَ إِلَّا كَمَا يَعْمَلُ الَّذِي يَتَخَبَّطُهُ الشَّيْطَانُ مِنَ الْمُسَّدِّلِكَ بِأَنَّهُمْ قَالُوا إِنَّمَا الْبَيْعُ مِثْلُ الرِّبَا وَأَخْلَقَ اللَّهُ الْبَيْعَ وَحَرَمَ الرِّبَا فَمَنْ جَاءَهُ مَوْعِظَةٌ مِنْ رَبِّهِ فَأَنْتَهَى فَلَمَّا مَا سَلَفَ وَأَمْرُهُ إِلَى اللَّهِ وَمَنْ عَادَ فَأُولَئِكَ أَصْحَابُ النَّارِ هُمْ فِيهَا حَالِدُونَ

"Ceux qui mangent (pratiquent) l'usure ne se lèveront (au Jour du Jugement) que comme se lève celui que le démon a frappé de sa folie.

Cela, parce qu'ils disent : "Le commerce est tout à fait comme l'usure", alors qu'Allah a permis le commerce et interdit l'usure.

Celui donc qui cesse dès que lui est venue l'exhortation de son Seigneur, pourra conserver ce qu'il a acquis auparavant, et son affaire dépend d'Allah.

Mais ceux qui récidivent, ceux-là sont les gens du Feu, où ils demeureront éternellement."

Et plus loin, l'avertissement se fait encore plus solennel :

Sourate 2:278

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آتَيْنَاكُمُ الْأَنْوَارَ وَنَذَرُوا مَا بَقَى مِنَ الرِّبَا إِنْ كُنْتُمْ مُّؤْمِنِينَ فَإِنْ لَمْ تَفْعَلُوا فَأُذْنُوا بِحَرْبٍ مِنَ اللَّهِ وَرَسُولِهِ وَإِنْ تُبْتُمْ فَلَكُمْ رُءُوسُ أَمْوَالِكُمْ لَا تَنْظِلُمُونَ وَلَا تُنْظَلُمُونَ

"Ô vous qui avez cru ! Craignez Allah et renoncez à ce qui reste de l'usure, si vous êtes vraiment croyants.

Et si vous ne le faites pas, alors recevez l'annonce d'une guerre de la part d'Allah et de Son messager.

Mais si vous vous repentez, vous aurez vos capitaux : vous ne léserez personne, et vous ne serez pas lésés."

Ces versets constituent le socle de la prohibition : l'usure est si grave qu'elle équivaut à une déclaration de guerre contre Allah et Son Prophète ﷺ.

La Sunna confirme et précise cette interdiction.

Le Prophète ﷺ a dit :

« Évitez les sept choses destructrices : (...) et parmi elles consommer le riba. »
(Muslim, n°1588c)

Il a également précisé les modalités d'échange équitable :

« Or contre or, argent contre argent, blé contre blé, orge contre orge, dattes contre dattes et sel contre sel doivent être échangés en quantités égales et de main à main.

Quiconque ajoute ou réclame un surplus a pratiqué l'usure. »
(al-Bukhârî, n°6857)

Enfin, il annonça la généralisation du riba à la fin des temps :
« Un temps viendra où il ne restera personne sans avoir consommé du riba ; et si quelqu'un n'en consomme pas directement, il en sera atteint par sa poussière. » (Ibn Mâjah, n°2278)

Ces textes établissent sans ambiguïté la prohibition absolue du *riba*, sous ses deux formes : *nasîrah* (intérêt temporel) et *faâl* (inégalité d'échange). Mais au-delà de l'interdit juridique, ils rappellent une sagesse profonde : empêcher que l'argent ne devienne un instrument d'oppression. En Islam, la richesse doit provenir d'un travail, d'un commerce réel ou d'une prise de risque partagé — jamais d'un profit automatique au détriment d'autrui.

Ainsi, la prohibition du *riba* ne relève pas seulement d'une règle juridique isolée : elle constitue un pilier de justice économique et de protection sociale. Mais son objectif va encore plus loin. Comme nous le verrons dans les chapitres suivants, l'interdiction du *riba* vise aussi à préserver la spiritualité du croyant, en empêchant que la monnaie devienne un outil d'accaparement et d'orgueil, jusqu'à prétendre rivaliser avec un attribut qui n'appartient qu'à Allah : la capacité de « créer à partir de rien dans l'infinie ». Cette dimension spirituelle, trop souvent négligée, se révélera essentielle pour comprendre les enjeux de la monnaie fiduciaire contemporaine et l'intérêt que certains voient dans l'alternative proposée par Bitcoin. Mais avant d'y parvenir, il nous faudra retracer l'histoire de la monnaie et comprendre le contexte de l'émergence de ces systèmes.

UNE BRÈVE HISTOIRE DE LA MONNAIE

Avant de plonger dans les mécanismes contemporains de la monnaie fiduciaire, il est essentiel de comprendre comment l'idée même de « monnaie » s'est progressivement construite et transformée au fil des civilisations. Du troc archaïque aux pièces de métal, puis aux billets et aux enregistrements numériques, chaque évolution a répondu à des besoins nouveaux : faciliter les échanges, assurer la confiance, préserver la valeur. Cette brève histoire permettra de mettre en lumière les constantes et les ruptures qui jalonnent l'aventure monétaire, et d'identifier les héritages – tant matériels qu'idéologiques – dont nous portons encore les traces aujourd'hui.

Les monnaies-marchandises

Contrairement à l'image parfois véhiculée d'ancêtres vivant dans un univers de troc généralisé, un système fondé uniquement sur l'échange direct de biens paraît, en réalité, difficilement viable à grande échelle. Imaginons un cultivateur de pommes désirant obtenir des poules : il lui faudrait rencontrer un éleveur disposé à céder un nombre précis d'animaux, et encore faudrait-il que la qualité, la taille et la fraîcheur de ses fruits correspondent exactement aux attentes de son interlocuteur. Un tel mécanisme, lourd et contraignant, ne pouvait fonctionner que dans de très petites communautés – familles, clans ou villages – où la confiance réciproque et la solidarité primaient sur la recherche du profit.

Très tôt, l'humanité a donc ressenti le besoin d'un intermédiaire reconnu par tous, capable de fluidifier les transactions entre individus étrangers les uns aux autres, ou dont les besoins n'étaient pas synchrones dans le temps et l'espace.

Les premières « monnaies-marchandises » adoptées présentaient ainsi des qualités communes :

- Durabilité : résister au stockage et conserver leur valeur (grains, bétail) ;
- Divisibilité : pouvoir être fractionnées en unités comparables (mesures de céréales, bêtes d'un cheptel).

Parmi elles, le bétail occupait une place centrale dans de nombreuses sociétés pastorales : la richesse d'une tribu se mesurait souvent en têtes de bétail, échangeables contre de la nourriture, des outils ou des services. Dans les premières cités sumériennes, au III^e millénaire avant J.-C., on utilisait des quantités de blé et d'orge comme unité de compte : un « shekel » désignait d'abord une mesure de céréales, avant de devenir une mesure de métal.

Parallèlement, pour pallier l'incertitude des échanges et garantir les transferts à terme, les sociétés antiques mirent en place des formes rudimentaires de prêts. Un forgeron, par exemple, pouvait recevoir une cargaison de minerai en s'engageant à livrer plus tard des outils équivalents. De même, notre cultivateur de pommes pouvait obtenir ses poules dès maintenant, en promettant de livrer sa récolte de la saison suivante.

Ces engagements nécessitaient d'être consignés pour éviter les contestations. C'est ainsi que naquit l'écriture : les premières tablettes sumériennes, apparues vers 3 200 avant J.-C., servaient avant tout à enregistrer des reconnaissances de dette. Les symboles utilisés s'inspiraient directement du bétail et des céréales – rappel éloquent que la monnaie primitive était souvent un animal précieux ou une denrée vitale. Les fouilles d'Uruk ont ainsi mis au jour des tablettes d'argile gravées de pictogrammes en forme d'animaux ou d'épis, attestant d'obligations de livraison

future. Autrement dit, l'écriture, cet outil majeur de civilisation, est née en partie de la nécessité de sécuriser les dettes et les échanges différés.

L'utilisation du bétail ou des récoltes comme monnaie-marchandise présentait toutefois de sérieuses limites. La première tenait à la durabilité : une vache pouvait tomber malade ou mourir en quelques semaines, effaçant du même coup l'épargne de son propriétaire. De même, un paysan qui stockait son surplus de blé voyait sa réserve menacée par l'humidité, les insectes ou la moisissure : sans conditions parfaites de conservation, sa richesse se dépréciait ou devenait tout simplement inutilisable.

La deuxième faiblesse concernait la fongibilité – la capacité d'une unité à être parfaitement interchangeable avec une autre. Or, toutes les têtes de bétail ne se valent pas : certaines vaches donnent plus de lait, d'autres résistent mieux aux maladies. Un lot de blé peut varier en calibre, en couleur ou en taux d'humidité. Dès lors, comment établir un prix équitable ? Une vingtaine de fraises a-t-elle la même valeur quelle que soit leur taille ou leur maturité ? Un éleveur accepterait-il d'échanger ses œufs contre n'importe quelle poule, ou seulement contre une pondeuse d'un certain âge et rendement ?

Enfin, ces monnaies souffraient d'une rareté instable : leur valeur pouvait fluctuer brutalement au gré des saisons. Supposons qu'un paysan stocke sa récolte en sacs de blé. L'année suivante, si la moisson est abondante partout, le marché est saturé : ce même blé, autrefois précieux, perd soudain une grande partie de sa valeur. À l'inverse, en cas de sécheresse ou d'invasion de parasites, les sacs conservés deviennent extrêmement rares et valent plusieurs fois leur prix initial. Le même produit peut ainsi passer en peu de temps du statut de trésor convoité à celui de marchandise banale.

Cette extrême variabilité rendait la planification économique hasardeuse et les échanges souvent inéquitables. Une monnaie dont la valeur dépend directement des aléas climatiques ou sanitaires ne pouvait offrir la stabilité nécessaire aux transactions à grande échelle.

On comprend alors qu'en plus de la durabilité et de la divisibilité, pour qu'un bien puisse réellement servir de monnaie, il doit réunir plusieurs autres conditions fondamentales :

- Fongibilité : chaque unité doit être strictement interchangeable avec une autre, sans contestation possible ;
- Rareté prévisible : l'offre ne doit pas varier brutalement, afin que la valeur reste stable et fiable.

Or, ni le bétail ni les céréales ne satisfaisaient pleinement ces critères. Leur diversité, leur fragilité et leur dépendance aux aléas naturels rendaient la vie économique trop instable et les échanges souvent inéquitables.

C'est pour répondre à ces limites que les sociétés se tournèrent progressivement vers un support plus fiable : les métaux précieux, et en particulier l'or et l'argent. Résistants à la corrosion et aux moisissures, ils pouvaient être fondus, divisés et transportés facilement. Leur fongibilité était parfaite : une once d'or en valait une autre, quel que soit son origine ou son âge. Leur rareté, enfin, était assurée par la difficulté de leur extraction, limitant les fluctuations extrêmes. En somme, or et argent réunissaient toutes les qualités recherchées pour devenir l'étalon universel du commerce et marquer une étape décisive dans l'histoire monétaire.

Passage aux monnaies métalliques (or, argent)

Pour dépasser les limites du troc et des monnaies-marchandises, les sociétés se tournèrent progressivement vers des matériaux réunissant les qualités essentielles : durabilité, divisibilité et interchangeabilité.

Les métaux précieux – naturellement résistants à la corrosion et à l'usure – offraient en plus une densité remarquable : quelques grammes suffisaient là où le bétail ou les céréales exigeaient des cargaisons lourdes et périssables.

Très tôt, ces métaux furent découpés en lingots, barres puis pièces, ce qui facilita la précision des échanges. Un marchand pouvait faire fondre un lingot pour obtenir le poids exact nécessaire à une transaction, tandis que chaque once d'or ou d'argent avait la même valeur qu'une autre, quelle que soit son origine. Cette parfaite fongibilité éliminait les litiges sur la qualité ou la provenance.

Autre avantage décisif : leur rareté stable. Contrairement aux récoltes, soumises aux caprices des saisons, la production d'or et d'argent était limitée par la difficulté de leur extraction. Ce juste équilibre – suffisamment abondants pour circuler, mais assez rares pour conserver leur valeur – explique leur adoption universelle, des cités sumériennes aux royaumes de la vallée de l'Indus, des dynasties chinoises aux empires méditerranéens. Partout, l'or et l'argent s'imposèrent comme le support le plus fiable du commerce.

Cependant, ces métaux n'étaient pas exempts de faiblesses. Leur concentration de valeur en de petits objets favorisait la fraude : un lingot mal taillé ou une barre retouchée pouvait tromper l'acheteur le plus prudent. Il devint donc nécessaire d'instaurer un standard et de confier à une autorité centrale légitime la certification du poids et de la pureté.

Cette évolution ouvrit la voie à une nouvelle étape : les souverains comprirent rapidement l'avantage politique qu'ils pouvaient tirer du monopole monétaire. En frappant la monnaie et en y apposant leur sceau ou leur effigie, ils captaient une partie de la richesse produite par leurs sujets et contrôlaient les échanges. Ainsi naquirent les monnaies politiques : non plus de simples instruments d'échange, mais aussi des symboles d'autorité, dont la valeur dépendait autant du métal qui les composait que du pouvoir qui les garantissait.

La monnaie politique

L'apparition des pièces frappées marqua un tournant décisif : la monnaie cessa d'être un simple instrument d'échange pour devenir un outil de pouvoir. La plus ancienne connue, frappée en Lydie vers 610–600 av. J.-C., était composée d'électrum – un alliage naturel d'or et d'argent – et portait l'emblème du lion, symbole royal. Sous le règne du roi Alyattes, père du célèbre Crésus, ce sceau garantissait d'un seul regard la qualité du métal et affirmait une revendication symbolique : nul ne pouvait produire de monnaie sans l'aval du souverain.

En s'arrogeant ce droit exclusif de frappe, l'autorité politique instaurait un monopole monétaire et reléguait au second plan la multitude de monnaies-marchandises utilisées auparavant. Désormais, seule la monnaie du souverain avait cours légal. Chaque pièce devint alors le reflet tangible de la légitimité du pouvoir : elle portait la promesse d'un ordre reconnu, d'une protection et d'une stabilité juridique. Des Perses aux Grecs, des Romains à Philippe le Bel, frapper monnaie servait autant à financer armées et infrastructures qu'à nourrir le prestige du prince.

Mais cette innovation ouvrit une brèche dont aucun pouvoir ne se détourna jamais : la possibilité d'exploiter la population en manipulant la valeur monétaire. Ce mécanisme prit le nom de seigneurage : l'écart entre la valeur faciale de la pièce et le coût réel du métal qu'elle contenait. Ce prélèvement invisible frappait chaque transaction et finançait guerres, chantiers et fastes princiers, tout en renforçant l'emprise du pouvoir sur l'économie.

Le procédé était simple : on émettait une nouvelle série de pièces affichant la même valeur que les précédentes, mais allégées en métal précieux. Tantôt on rognait les bords, tantôt on refondait les anciennes pièces pour les mélanger avec du cuivre ou du plomb. Les résultats furent toujours identiques : une pièce inchangée en apparence, mais appauvrie en réalité. Les Romains réduisirent ainsi la teneur en argent du denier de près de 98 % entre Néron et Aurélien. Philippe IV le Bel, surnommé par ses contemporains le « Faussaire royal », procéda à pas moins de 17 dévaluations pour financer ses guerres. En Chine, la dynastie Ming diluait le cuivre dans ses frappes pour gonfler artificiellement le numéraire. Aucune civilisation n'échappa durablement à cette tentation.

Tant que la monnaie restait métallique, toutefois, le pouvoir de manipulation demeurait limité par deux garde-fous. D'abord, un prince ne pouvait réduire indéfiniment la teneur en métal précieux sans provoquer la colère de ses sujets : trop de dévaluation se voyait, et les populations pouvaient se tourner vers d'autres monnaies, nationales ou étrangères, jugées plus fiables. Ensuite, la loyauté de l'armée constituait une barrière ultime : des soldats dont la solde perdait trop vite de sa valeur n'hésitaient pas à se révolter, à changer de dynastie ou à imposer une

nouvelle monnaie « refondée ». L'histoire regorge d'empereurs renversés pour avoir trop appauvri leur numéraire.

Ces limites disparurent avec l'avènement d'une innovation radicale : la monnaie fiduciaire. Désormais, la valeur d'une unité monétaire ne reposait plus sur le métal qu'elle contenait, mais uniquement sur une simple promesse. Ce basculement – la décorrélation définitive entre le signe monétaire et la réalité physique – marque l'entrée dans l'ère du papier-monnaie, où le pouvoir de dévaluation entre les mains des souverains devient pratiquement illimité. Ce sera l'objet du chapitre suivant.

La monnaie fiduciaire

Depuis des millénaires, les échanges humains se sont appuyés sur des monnaies dotées d'une valeur intrinsèque : denrées alimentaires, bétail, puis surtout métaux précieux. Même lorsqu'un prince rognait ses pièces ou les mélangeait à des alliages moins nobles, celles-ci conservaient toujours une part de métal concret, et donc une valeur matérielle réelle.

Puis, à différentes époques et en divers lieux du monde, apparut une innovation radicale : une monnaie qui ne reposait plus sur la substance dont elle était faite, mais uniquement sur la confiance accordée à l'émetteur. C'est ce qu'on appelle la monnaie fiduciaire. Le terme vient du latin fiducia (« confiance, garantie »), rappelant que cette monnaie ne tire sa valeur que de la foi collective accordée à celui qui la crée.

L'idée qu'un simple morceau de papier puisse remplacer l'or ou l'argent paraît, rétrospectivement, audacieuse ; mais elle s'est imposée progressivement, toujours pour répondre à des besoins pratiques. En Chine, sous la dynastie Song, les marchands, fatigués de transporter de lourdes pièces de cuivre, déposaient leur numéraire chez des maisons de change contre un reçu – le jiǎozì – payable à vue dans une autre ville. Dans le monde islamique, dès le IX^e siècle, le şakk (à l'origine du mot « chèque ») permit aux commerçants de transférer des fonds sans déplacer de métal. En Europe, à partir du XIII^e siècle, les cités marchandes italiennes émirent des cambii (lettres de change) négociables comme des espèces. Le principe fondamental était posé : une créance certifiée par une institution reconnue pouvait circuler comme monnaie.

Les avantages logistiques étaient immenses. Là où caravaniers et galères transportaient des tonnes de métal précieux, exposés aux naufrages ou aux bandits, un simple billet se glissait dans la poche. Léger, divisible, endossable à l'infini, il réduisait les coûts de transport et d'assurance, accélérerait les règlements et élargissait les horizons du commerce. En quelques siècles, le papier de crédit fit plus pour l'expansion des échanges que des millénaires de troc ou de métal : les distances semblaient s'amenuiser, les délais se raccourcir, et les capitaux circulaient plus vite que les navires et caravanes

Mais un système fondé uniquement sur la confiance portait en lui le germe de l'abus. Le porteur d'un billet acceptait ce papier parce qu'il croyait qu'une quantité équivalente d'or l'attendait dans un coffre. Les banquiers comprirent vite que les dépôts n'étaient jamais retirés tous en même temps et céderent à la tentation d'émettre plus de billets qu'ils n'avaient de métal en réserve : c'était déjà le principe de la réserve fractionnaire. Tant que la confiance tenait, l'illusion fonctionnait ; mais au moindre doute, les déposants se ruaien aux guichets, et le système s'effondrait.

L'histoire regorge d'exemples : à Venise, au XVI^e siècle, des banquiers privés sur émirent des fedi di deposito sans couverture ; à Londres, au XVII^e, les orfèvres-banquière (goldsmith-bankers) connurent des faillites retentissantes ; en 1772, l'Ayr Bank écossaise provoqua une crise en émettant trop de billets pour financer la spéculation foncière ; aux États-Unis, au XIX^e siècle, les « wildcat banks » firent faillite dès que la population découvrait l'absence d'or derrière leurs billets. À chaque fois, le scénario se répétait : émission excessive, rumeur d'insolvabilité, panique des déposants et effondrement de la valeur.

Ainsi, la monnaie fiduciaire reprenait le vieux vice des pièces rognées, mais sans leurs limites matérielles : nul besoin de limer le contour d'une pièce d'or, il suffisait d'imprimer davantage de papier. Quand la confiance vacillait, la sanction prenait la forme d'un « bank run » : les porteurs réclamaient leur or, découvraient qu'il n'y en avait pas assez, et la valeur disparaissait aussitôt.

Pour mettre fin à ces crises à répétition, les États finirent par nationaliser le privilège d'émission, imposer le cours forcé et centraliser le pouvoir monétaire. C'est ainsi que naquirent les banques centrales et la monnaie fiat moderne – une rupture majeure sur laquelle nous reviendrons dans le chapitre suivant.

L'émergence des banques centrales

Jusqu'à la fin du XVII^e siècle, le paysage monétaire ressemblait à une mosaïque foisonnante de billets, reçus et lettres de change émis par des institutions privées. Chaque orfèvre londonien, chaque banque marchande de Venise, ou encore chaque petite banque régionale américaine délivrait son propre papier, valable seulement dans ses guichets ou auprès de partenaires qui lui faisaient confiance. Rien n'était standardisé ni garanti par une autorité centrale : l'acceptation d'un billet reposait sur la réputation de l'émetteur, sa solvabilité perçue et même la distance qui séparait le porteur du comptoir initial. Plus on s'éloignait, plus la valeur du papier se réduisait : il n'était pas rare qu'un billet soit négocié avec une décote, tant planait l'incertitude sur la capacité de la banque à restituer le métal promis.

Cette prolifération d'émetteurs présentait un avantage certain : la concurrence disciplinait les banques. Chacune savait que la moindre fissure dans sa réputation pouvait provoquer une ruée aux guichets et signer sa faillite. En théorie, cette crainte permanente les incitait à gérer leurs dépôts avec prudence.

Mais le système souffrait aussi de deux faiblesses majeures.

D'abord, une instabilité chronique : il suffisait d'une rumeur pour déclencher la panique. Comme chaque banque ne détenait qu'une fraction du métal nécessaire pour couvrir ses billets, les retraits massifs se terminaient souvent par la fermeture des guichets. Les crises de Londres (1672), d'Écosse (1772) ou encore la panique américaine de 1819 en furent l'illustration.

Ensuite, une complexité excessive des règlements : un marchand de Gênes muni de papier vénitien devait le convertir à Florence, payer une commission à Lyon, puis solder un achat à Bruges avec une troisième coupure. Chaque étape multipliait les frais, les risques de change et ralentissait le commerce international.

À force de faillites bancaires, de décotes imprévisibles et de ruées aux guichets, les autorités politiques virent dans ce désordre une occasion inespérée : reprendre la main sur la création monétaire. Sous prétexte de « stabiliser » le système et de protéger les déposants, rois, parlements et républiques marchandes mirent en place une solution centralisatrice : remplacer la multitude d'émetteurs privés par une institution unique, puissamment capitalisée, investie du monopole d'émission et tenue d'intervenir en dernier ressort lors des paniques.

La première étape se dessina à Amsterdam en 1609. Centre du commerce mondial, la ville recevait des pièces de toutes tailles et de toutes provenances. Pour fluidifier les échanges, les autorités créèrent la Wisselbank. Les négociants y déposaient leurs espèces, qui étaient pesées et affinées avant d'être inscrites dans un registre en florins banco — une monnaie purement comptable. Par sa rigueur, la banque inspira confiance au point de devenir une référence pour les grandes places financières européennes. Mais dès la fin du XVII^e siècle, elle céda à la tentation :

avances secrètes à la Compagnie des Indes orientales, prêts à la ville... Peu à peu, ses coffres se vidèrent et sa crédibilité s'effondra, jusqu'à sa fermeture en 1819.

En Suède, un demi-siècle plus tard, le royaume manquait d'or et utilisait de lourdes plaques de cuivre. En 1657, Johan Palmstruch lança le Stockholms Banco, premier émetteur de billets convertibles. L'excès d'impression provoqua rapidement un effondrement. Pour rétablir l'ordre, le Parlement créa en 1668 la Riksens Ständers Bank, future Sveriges Riksbank, première banque centrale moderne. Elle reçut le monopole d'émission, mais fut encadrée par des règles de prudence : interdiction de prêter au gouvernement sans l'accord des États. Cette indépendance statutaire, inédite, assura sa longévité — elle existe encore aujourd'hui. Mais même elle succomba aux pressions politiques : pendant la Grande Guerre du Nord (1715-1719), le gouvernement l'obligea à multiplier les émissions de billets en cuivre, provoquant une inflation sévère.

Enfin, en Angleterre, la création de la Bank of England en 1694 lia définitivement monnaie et raison d'État. Pour financer la guerre de la Ligue d'Augsbourg, Guillaume III emprunta 1,2 million £ à un consortium de marchands, en échange d'une charte leur accordant le monopole d'émission. Rapidement, ses billets remplacèrent ceux des orfèvres londoniens. La loi de Peel (1844) consacra son rôle de prêteur en dernier ressort et fit de la livre-or la référence mondiale. Mais là encore, la discipline céda aux nécessités politiques : pour financer les guerres napoléoniennes, la convertibilité fut suspendue en 1797, la masse de billets doubla, et la livre perdit un quart de sa valeur. Le retour brutal à l'étalon-or en 1819 provoqua une récession sévère.

Ainsi, d'Amsterdam à Stockholm puis Londres, chaque crise de confiance permit aux autorités de centraliser l'émission et de transformer un système privé éclaté en un instrument d'État. Mais fait révélateur : chacune de ces banques, présentées comme garantes de stabilité, finit par reproduire les dérives qu'elles étaient censées corriger. La centralisation n'abolit pas les abus : elle les concentra et en amplifia les effets.

Ainsi, la myriade d'émetteurs privés céda progressivement la place à quelques banques d'État. Celles-ci unifièrent la monnaie, lièrent plus étroitement finance et pouvoir politique, et instaurèrent ce qui se voulait une discipline monétaire... mais qui devint surtout la tentation permanente d'utiliser l'émission au service de la raison d'État.

Pendant un temps, deux garde-fous subsistèrent. Le premier tenait à l'ancrage psychologique de l'or et de l'argent, qui demeuraient le repère naturel des populations et limitaient les abus. Le second résidait dans une certaine indépendance statutaire : en principe, le pouvoir politique ne pouvait pas manipuler la planche à billets à sa guise, contraint de composer avec les banquiers et l'exigence de convertibilité.

Mais l'histoire montre que ces freins céderent l'un après l'autre, notamment au cours des grandes crises et des guerres mondiales. Les États suspendirent la convertibilité, abaissèrent puis supprimèrent le ratio métallique, jusqu'à rompre définitivement le lien entre le billet et une valeur tangible. Désormais, la monnaie ne reposait plus sur l'or ou l'argent, mais uniquement sur la confiance... et sur la capacité du pouvoir politique à en imposer l'usage par la loi.

L'humanité entrait alors dans une ère nouvelle : celle de la monnaie fiat.

LA MONNAIE FIAT

Après des siècles d’ancrage métallique, l’humanité est entrée, au XX^e siècle, dans l’ère de la monnaie dite « fiat ». Ici, plus de convertibilité en or ni en argent : la valeur d’un billet ne repose que sur la promesse d’un État et sur la confiance qu’on lui accorde. Ce basculement marque un tournant radical : la création monétaire devient l’apanage de quelques institutions, capables de « faire surgir » de l’argent par simple décret. Ce chapitre se propose d’examiner en détail ce système : son émergence historique, son fonctionnement concret et les effets qu’il engendre. Nous verrons enfin en quoi cette architecture, arrachée aux limites naturelles et morales, soulève des contradictions profondes avec les principes de justice et de préservation portés par l’Islam.

L'émergence de la monnaie fiat

Au début du XX^e siècle, le système monétaire mondial reposait encore sur l'étalement-or : chaque billet pouvait être échangé contre une quantité précise de métal. Tant que cette équivalence restait crédible, la confiance tenait.

La Banque d'Angleterre relevait ses taux d'intérêt chaque fois que trop d'or quittait le pays, allant jusqu'à 6 % en 1907 pour retenir le métal dans ses coffres. En France, la Banque de France maintenait le franc germinal en offrant systématiquement des pièces d'or ou d'argent à ceux qui présentaient des billets. Aux États-Unis, la jeune Réserve fédérale exigeait qu'au moins 40 % des billets soient garantis par de l'or. Même en Allemagne, le Reichsbank défendait la convertibilité du mark en ajustant régulièrement ses taux.

Ce système, parfois appelé « triangle d'or », reposait sur trois règles simples : une parité fixe entre billet et métal, la libre circulation de l'or et une politique monétaire entièrement tournée vers la défense de cette stabilité. En d'autres termes, les gouvernements acceptaient de rendre l'argent plus rare et plus cher plutôt que de compromettre la convertibilité.

Mais à l'aube du XX^e siècle, cette rigueur devint de plus en plus difficile à maintenir. Les guerres industrielles et les besoins massifs de financement public allaient bientôt faire sauter les derniers verrous. En rompant progressivement avec l'or et l'argent, les sociétés modernes s'engageaient sur la voie d'une monnaie réduite à une simple promesse d'État.

C'est la Première Guerre mondiale qui inaugura la rupture décisive : presque tous les belligérants suspendirent la convertibilité pour financer l'effort militaire à coups de papier-monnaie. Dès août 1914, le Royaume-Uni mit entre parenthèses la loi qui limitait l'émission de billets à la quantité d'or détenue par la Banque d'Angleterre. Les billets cessèrent d'être convertibles en souverains-or et le Trésor émit massivement de nouvelles coupures. En quelques années, la monnaie en circulation fut multipliée par dix. En Allemagne, le Reichstag autorisa la Reichsbank à imprimer sans couverture métallique. L'effort de guerre fut financé par une avalanche de bons du Trésor et d'« emprunts patriotiques », quadruplant la masse monétaire et préparant l'hyperinflation dramatique de 1923. La France adopta la même voie : la Banque de France suspendit la conversion or et multiplia par quatre les francs en circulation, entraînant un doublement des prix intérieurs. En Russie enfin, le rouble-or fut abandonné et remplacé par des « crédits-roubles » dont la valeur fut divisée par trois en trois ans, alimentant la crise sociale qui précipita la révolution de 1917.

Partout, la logique fut la même : sacrifier l'ancrage métallique pour financer un conflit total à crédit. L'inflation devint ainsi un impôt invisible mais bien réel, payé par la population à travers l'érosion de son pouvoir d'achat.

Pendant l'entre-deux-guerres, les grandes puissances tentèrent de rétablir une forme assouplie de l'étalement-or, appelée « étalement-or modifié ». Désormais, la convertibilité en or n'était plus garantie aux particuliers mais réservée aux banques centrales et aux transactions internationales. Dans la vie quotidienne, l'or disparaissait de la circulation : les citoyens n'avaient plus entre les mains que du papier, tandis que les lingots devenaient une réserve stratégique jalousement gardée par les États. Cette évolution traduisait déjà une dépossession : la monnaie cessait d'être un bien tangible, accessible à tous, pour devenir un instrument contrôlé par une élite.

Ce compromis fragile s'effondra avec la crise de 1929. Face à l'effondrement de la confiance et à l'envolée du chômage, des foules entières cherchèrent à échanger leurs billets contre de l'or, menaçant d'assécher les coffres des banques centrales. Aux États-Unis, la situation fut telle qu'en 1933 le président Roosevelt prit une mesure radicale : il interdit aux citoyens de posséder de l'or physique et les obliga à le remettre à la Réserve fédérale en échange de simples billets. L'objectif était de stopper la fuite du métal et de permettre une dévaluation du dollar, mais au prix d'une spoliation brutale des épargnants. En l'espace de quelques mois, l'or fut confisqué aux individus pour être monopolisé par l'État. Ce précédent marqua la fin de la convertibilité intérieure du dollar et l'échec définitif du retour à l'or, même sous une forme assouplie. Dans les années suivantes, le Royaume-Uni puis la France adoptèrent la même voie : l'or n'appartenait plus aux peuples mais exclusivement aux banques centrales et aux gouvernements. Désormais, la monnaie courante n'était plus qu'un papier sans valeur propre, reposant uniquement sur la confiance que les hommes pouvaient accorder à leurs dirigeants.

La Seconde Guerre mondiale plaça définitivement les banques centrales sous la coupe des gouvernements. Pour financer chars, avions et soldats, deux leviers furent actionnés en parallèle : d'un côté, l'État empruntait massivement auprès de la population par l'émission des fameux « bons de guerre » ; de l'autre, la banque centrale rachetait une partie de ces titres en créant de la monnaie nouvelle. Aux États-Unis, la Réserve fédérale conclut un pacte explicite avec le Trésor : maintenir artificiellement les taux d'intérêt bas et stables. Chaque fois que les investisseurs exigeaient un rendement plus élevé, la Fed intervenait elle-même pour racheter les obligations nécessaires et empêcher les taux de grimper. La Banque d'Angleterre adopta exactement la même méthode pour contenir le coût de la dette publique. Ce mécanisme, conçu comme exceptionnel, deviendra en réalité une pratique courante des politiques monétaires modernes. En Allemagne, la Reichsbank prêta directement au gouvernement, sans même s'assurer d'avoir l'or correspondant en réserve. Les pays occupés furent intégrés à des « chambres de compensation » : ils exportaient leurs biens vers l'Allemagne mais ne seraient payés qu'« après la victoire ». Partout, les capitaux furent enfermés : Londres interdit de sortir la moindre livre sans autorisation, tandis que Washington

plafonna les taux servis sur les dépôts. Les taux de change restèrent figés et la libre conversion des monnaies disparut.

Une telle création monétaire aurait dû provoquer immédiatement une flambée des prix. Les gouvernements l'empêchèrent artificiellement par des mesures de guerre : tickets de rationnement, gel des salaires, prix administrés. Mais la pression s'accumulait comme dans une cocotte-minute. Dès que les contrôles furent levés, l'inflation explosa : entre 1939 et 1945, les prix furent multipliés par six en France et par vingt en Italie, entraînant ensuite de douloureuses réformes monétaires. Pour l'œil musulman, cette période illustre clairement comment la monnaie, au lieu de rester un instrument d'échange juste et équilibré, devint un outil d'exploitation silencieuse : la population finançait la guerre par un impôt caché, l'inflation, tandis que les États s'arrogeaient le droit de manipuler la valeur même de l'épargne des citoyens.

Conscients que la spirale des dévaluations des années 1930 avait transformé une récession en cataclysme, les dirigeants alliés décidèrent, avant même la fin des hostilités, de refonder l'ordre monétaire mondial. Du 1^{er} au 22 juillet 1944, 44 nations se réunirent dans la station de Bretton Woods, au New Hampshire. Sous l'impulsion de l'Américain Harry Dexter White et de l'Anglais John Maynard Keynes, un compromis fut adopté : chaque pays fixerait la valeur de sa monnaie par rapport au dollar et ne pourrait la modifier qu'en cas de « déséquilibre fondamental ». Le dollar, quant à lui, restait théoriquement convertible en or à 35 \$ l'once, mais seulement pour les banques centrales — le grand public en étant exclu. C'était un système de « taux de change fixes mais ajustables ». Pour soutenir ces parités, deux institutions furent créées. Le Fonds monétaire international (FMI), financé par des quotes-parts en or et en devises, devait prêter à court terme aux pays en difficulté afin d'éviter les dévaluations brutales. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (future Banque mondiale) fut chargée de financer les infrastructures et la remise sur pied de l'Europe, puis le développement du reste du monde.

Dans la pratique, ce schéma plaça le dollar au centre du système. Les banques centrales étrangères accumulaient des réserves en billets verts, et Washington s'engageait à les convertir en or si elles en faisaient la demande. Avec les deux tiers du stock mondial d'or à la fin de la guerre, les États-Unis semblaient pouvoir tenir cette promesse indéfiniment. Dans les années 1950-1960, ce dispositif facilita la reconstruction européenne et l'essor du commerce international : des taux de change stables rassuraient les exportateurs, et le FMI servait de filet de sécurité en cas de crise.

Mais derrière ce consensus se cachait une rupture silencieuse : pour la première fois, le monde entier plaçait sa confiance dans une monnaie unique, celle d'un seul État. La richesse internationale reposait moins sur l'or que sur la promesse américaine de respecter ses engagements. La centralisation monétaire atteignait

ainsi un niveau inédit, concentrant entre les mains d'une puissance politique la clé de la stabilité économique mondiale. Le système de Bretton Woods portait en lui la même faille que tous les régimes-or centralisés : plus le monde avait besoin de dollars pour commerçer, plus Washington devait en imprimer... alors que ses réserves d'or restaient limitées. Tout comme les souverains d'autrefois rognant leurs pièces, le gouvernement américain céda à la tentation.

Pour financer la guerre du Viêtnam et de coûteux programmes sociaux destinés à séduire l'opinion, la Fed multiplia les billets bien au-delà de son stock d'or disponible. À la fin des années 1960, l'écart devint intenable. Plusieurs banques centrales — la France du général de Gaulle en tête — exigèrent d'échanger leurs dollars contre de l'or. Confronté à cette ruée, Richard Nixon annonça le 15 août 1971 la suspension unilatérale de la convertibilité. En un instant, la promesse « un dollar = tant de grammes d'or » s'évanouit, et avec elle le système de Bretton Woods. L'histoire se répétait : comme jadis avec la livre ou le mark, la surimpression motivée par la guerre et l'électoralisme fit voler en éclats l'ancrage métallique.

Le monde entra alors dans l'ère de la monnaie purement fiat, une monnaie sans valeur propre, dont la stabilité dépend uniquement de la confiance placée dans les gouvernements.

Ainsi depuis 1971, nous vivons dans un régime fiat intégral, où la monnaie n'est plus qu'une écriture comptable adossée à la capacité d'un État à lever l'impôt et à la crédibilité de sa banque centrale. Concrètement, la création monétaire intervient à deux niveaux. D'abord, au sommet : la banque centrale achète des titres — le plus souvent des obligations publiques — qu'elle règle en monnaie fraîchement créée, issue de simples écritures. En un instant, la base monétaire s'élargit sans qu'aucun métal ni actif tangible n'ait changé de main.

Ensuite, dans le circuit bancaire : lorsqu'une banque commerciale accorde un prêt, elle crée simultanément la somme en l'inscrivant à son actif et en créditant le compte du client du même montant. De nouveaux moyens de paiement apparaissent ainsi dans l'économie, sans que n'existe derrière eux aucune contrepartie matérielle. La monnaie contemporaine ne naît donc plus d'un effort ni d'une richesse réelle, mais de la seule décision humaine d'accorder un crédit.

Le système fiat tient grâce au cours légal imposé par l'État, nul ne peut refuser la monnaie nationale pour régler une transaction, et grâce à la confiance collective : tant que le public croit que les prix resteront globalement stables, il accepte de détenir billets et dépôts. Mais cette confiance est fragile et la tentation d'imprimer toujours plus de monnaie est permanente.

Après la crise financière de 2008, la Réserve fédérale américaine a quadruplé la taille de son bilan en moins de six ans ; puis, au printemps 2020, pour amortir le choc des confinements, elle l'a porté à près de 9 000 milliards de dollars, injectant en un an plus d'un quart de la masse monétaire totale des États-Unis. La Banque centrale européenne a suivi la même trajectoire, faisant passer son bilan de 2 000

milliards d'euros en 2014 à plus de 8 500 milliards en 2022. Quant à la Banque du Japon, elle est allée encore plus loin : ses actifs dépassent désormais la totalité de la production annuelle du pays, et elle achète même des actions, brouillant la frontière entre politique monétaire et intervention directe dans l'économie.

Lorsque la banque centrale et le Trésor ne font plus qu'un, l'impression de monnaie devient un réflexe permanent pour combler les déficits. La Turquie en offre un exemple récent : pour financer ses programmes de soutien et maintenir artificiellement des taux d'intérêt bas, sa banque centrale a massivement racheté la dette publique. Résultat : entre 2017 et 2024, la livre turque a perdu près de 80 % de sa valeur face au dollar et l'inflation a dépassé 80 %. L'Argentine, en monétisant ses déficits, a vu l'indice des prix bondir de plus de 100 % en 2023, tandis que le peso s'effondrait. Ces exemples rappellent qu'en régime fiat, la limite n'est plus l'or ni une règle gravée dans la loi : elle est psychologique. Tant que le public garde confiance, l'illusion fonctionne ; mais dès que la croyance vacille — parce que la dette explose ou que les prix flambent — la sanction se traduit par une dépréciation violente et une inflation galopante.

En définitive, le système fiat donne aux dirigeants l'illusion qu'ils peuvent « créer » de l'argent sans limite et piloter l'économie à volonté. Mais la réalité est implacable : la facture finit toujours par retomber sur les populations.

Les conséquences du système fiat.

Comme nous l'avons déjà entrevu à travers les exemples historiques, la monnaie fiat engendre des déséquilibres profonds et durables. Pour en saisir la portée concrète, nous présentons ci-dessous une synthèse — forcément incomplète — de ses principaux effets sur les populations. Sans prétendre couvrir tous les cas, ces exemples qui suivent permettront au lecteur de mieux comprendre l'impact des monnaies fiat sur son quotidien.

Inflation : l'impôt invisible — La première conséquence du système fiat est aussi la plus universelle et la plus visible : l'inflation. Lorsque la masse monétaire croît plus vite que la production réelle, les prix augmentent et chaque unité de monnaie achète moins de biens et de services. Ce grignotage touche à la fois le quotidien — un panier de courses qui coûtait 100 € hier en vaut 130 aujourd'hui — et aussi l'épargne. Un salaire ou un livret rémunéré 1 % paraît stable, mais si les prix grimpent de 4 %, le détenteur perd en réalité 3 % de pouvoir d'achat chaque année. Sur dix ans, 10 000 € placés dans ces conditions sur un livret réglementé ou un compte courant ne valent plus que 6 700 € en termes réels.

Cet impôt silencieux frappe surtout les classes moyennes et populaires, qui conservent leurs revenus en cash ou en épargne bancaire. Les plus riches, eux, protègent leur patrimoine grâce à des actifs qui suivent ou dépassent l'inflation : immobilier, actions, entreprises. Ainsi, la création monétaire opère une redistribution cachée : elle rogne le revenu et l'épargne des travailleurs pour enrichir ceux qui détiennent déjà des actifs.

Creusement des inégalités — Dans un système fiat, l'argent nouvellement créé ne va pas directement dans la poche du salarié ordinaire : il emprunte d'abord les canaux de la finance et de l'immobilier. Comme l'observait déjà l'économiste Richard Cantillon au XVIII^e siècle, ceux qui se trouvent « près du robinet monétaire » — banques, fonds d'investissement, grandes entreprises — sont les premiers servis. Ils reçoivent des liquidités à bas coût, les placent en actions, obligations ou propriétés, et voient aussitôt la valeur de leurs actifs grimper.

Le reste de la société n'accède à cet argent qu'ensuite, lorsque les prix à la consommation commencent à augmenter. Entre 2010 et 2023, par exemple, les indices boursiers de nombreux pays de l'OCDE ont plus que doublé, tandis que les salaires réels progressaient à peine. Les ménages déjà propriétaires ou actionnaires se sont enrichis, tandis que les locataires et les jeunes actifs se sont retrouvés face à des loyers et des prix immobiliers toujours plus inaccessibles. Cet « effet Cantillon » agit comme un amplificateur social : l'argent neuf ne ruisselle pas, il s'accumule au sommet. La planche à billets, présentée comme un instrument neutre de relance, devient ainsi un moteur d'inégalités structurelles.

Bulles, krachs et cycles destructeurs — Dans un système fiat, l'argent abondant et les taux artificiellement bas encouragent un recours massif au crédit. Entreprises,

promoteurs et particuliers s'endettent pour acheter actions, terrains ou immeubles, persuadés que les prix grimperont sans fin. Cette frénésie alimente la formation de bulles : la valeur des actifs s'envole bien au-delà de leur rentabilité réelle. L'histoire est jalonnée d'exemples : bulle Internet à la fin des années 1990, bulle immobilière américaine avant 2008, ou encore flambée de cryptomonnaies spéculatives en 2021.

Mais cet argent facile ne profite pas seulement aux actifs financiers : il irrigue aussi des projets d'entreprises pas toujours solides. Portées par des financements bon marché, elles investissent massivement, embauchent et se développent à un rythme artificiel. Puis, quand la banque centrale relève ses taux ou que les investisseurs comprennent que les bénéfices réels ne suivent pas, tout s'effondre : le crédit se tarit, les commandes chutent, les licenciements se multiplient. Le krach efface alors en quelques mois des années de croissance illusoire. En 2008, l'éclatement de la bulle des subprimes a anéanti plus de 8 000 milliards de dollars de valeur immobilière aux États-Unis et jeté des millions de ménages dans la faillite et la saisie de leur logement.

Chaque bulle suit le même scénario : crédit facile → envolée des prix et expansion artificielle → retournement soudain → faillites en chaîne, chômage massif et épargne envolée. Ce cycle de « boom-bust ou bulle-krach » engendre une prospérité illusoire suivie d'un effondrement brutal. L'économie repart ensuite sur une nouvelle phase d'expansion... nourrie par encore plus de crédit, au prix de secousses toujours plus douloureuses pour les travailleurs.

Endettement chronique des États et des particuliers – Quand l'argent paraît presque gratuit, la tentation de vivre à crédit devient irrésistible. Les gouvernements profitent de taux très bas pour financer déficits budgétaires, programmes sociaux ou promesses électorales sans augmenter immédiatement les impôts. Les particuliers, de leur côté, contractent prêts immobiliers, crédits à la consommation ou cartes de crédits revolving, convaincus que l'emprunt restera toujours abordable. Année après année, la dette publique enflé, tout comme celle des ménages ; tant que les taux restent proches de zéro, le service de ces emprunts passe presque inaperçu. Mais le piège se referme dès que l'inflation repart ou que la banque centrale relève ses taux. Soudain, les intérêts dus sur la nouvelle dette s'alourdissent : ce qui paraissait soutenable devient un fardeau. Les gouvernements doivent alors trancher entre couper dans les dépenses, lever des impôts ou s'endetter à un coût prohibitif. Les familles, elles, voient leurs mensualités grimper, leur pouvoir d'achat fondre et leurs projets reportés indéfiniment.

Ainsi, la facilité de l'argent « magique » reporte la facture sur les générations futures : enfants et petits-enfants hériteront d'une dette colossale et d'une marge budgétaire réduite. Le système fiat entretient donc une fuite en avant où la prospérité d'aujourd'hui se paie par l'impôt différé de demain.

Déséquilibre géopolitique – Au-delà des individus et des États pris isolément, le système fiat produit aussi des effets à l'échelle mondiale, il structure les rapports de force entre nations. Pour de nombreux pays du Sud, la suprématie du dollar

ressemble à un jeu truqué. Les États-Unis peuvent, d'un simple coup de planche à billets, créer la devise dans laquelle s'achètent la plupart des matières premières : pétrole, blé, machines-outils.

Ce même billet vert sert aussi de référence pour la dette extérieure de la majorité des économies émergentes. Résultat : chaque fois que la Réserve fédérale relève ses taux ou que le dollar se renforce, ces pays voient leur facture exploser. Il leur faut davantage de pesos, de nairas ou de roupies pour importer le même baril de pétrole ; il leur faut aussi mobiliser plus de recettes fiscales pour rembourser des emprunts libellés en dollars, intérêts compris.

L'injustice est flagrante : les États-Unis obtiennent ces dollars gratuitement — puisqu'ils les impriment à volonté — tandis que les pays du Sud doivent fournir en échange du travail, des matières premières ou des sacrifices budgétaires. Autrement dit, l'Amérique règle ses importations et encaisse ses créances avec une monnaie de bouts de papiers imprimés à partir de rien, pendant que ses partenaires doivent livrer des richesses bien réelles pour obtenir la même devise. Chaque renforcement du billet vert concentre un peu plus le pouvoir d'achat à Washington et assèche les économies périphériques, accélérant un transfert silencieux de richesse du Sud vers le Nord.

Érosion de la souveraineté populaire – Dans un système fiat, la création ou le retrait de milliards d'unités monétaires se joue dans des cercles restreints : comités de banques centrales, ministères des Finances, organismes supranationaux. Ces instances, composées de technocrates non élus, se réunissent à huis clos, diffusent des communiqués calibrés et fixent des taux d'intérêt qui influencent directement le coût des crédits, l'emploi et, in fine, notre niveau de vie. Le citoyen n'est jamais consulté : aucune élection, aucun référendum, rarement même un véritable débat parlementaire ne précèdent ces décisions cruciales. Lorsque ces choix tournent mal — bulles d'actifs, plans de sauvetage bancaires, programmes d'austérité — la population paie la note, sans pouvoir demander de comptes à quiconque. Il en résulte un sérieux déficit démocratique : la société confie l'un de ses leviers économiques les plus puissants à des décideurs dont les intérêts, ou la simple possibilité de capture par les lobbies financiers, ne coïncident pas avec le bien commun.

Autrefois considéré comme un attribut essentiel de la souveraineté, le pouvoir monétaire s'est déplacé dans des salles de réunion opaques où les règles du jeu se dictent sans que le citoyen ne puisse intervenir, renforçant ainsi une dépossession démocratique silencieuse mais profonde.

Dégâts sociaux plus larges – La fin de l'étalement-or en 1971 a marqué un véritable point de bascule. Dès que le dollar n'a plus été adossé à l'or, le salaire médian réel a cessé de suivre la productivité. Dans l'Amérique des années 1970, près de 4 foyers sur 10 pouvaient vivre « classe moyenne » avec un seul revenu, laissant l'autre parent — souvent la mère — libre de s'occuper du foyer. Aujourd'hui, moins d'un ménage sur cinq en a encore la possibilité : la plupart ont besoin de deux salaires à

temps plein, et beaucoup doivent en plus recourir au crédit pour maintenir leur niveau de vie.

Trois postes essentiels se sont envolés bien plus vite que l'inflation générale : logement, études supérieures et santé. Aux États-Unis, une maison médiane coûtait environ trois années de salaire médian en 1970 ; il en faut plus de six aujourd'hui. Les frais universitaires, quasi gratuits dans les années 1960, ont été multipliés par dix en dollars constants. Les primes d'assurance-santé ont doublé en vingt ans. Résultat : l'accès au logement est retardé, les études se prolongent sous le poids des dettes, et la naissance du premier enfant est différée. Dans plusieurs pays de l'OCDE, la fécondité est tombée sous 1,5 enfant par femme, bien en dessous du seuil de renouvellement des générations.

Cette pression financière permanente engendre des pathologies sociales. Le surendettement et la précarité nourrissent anxiété et dépressions ; aux États-Unis, les décès par overdose d'opioïdes ont quadruplé depuis 1999, frappant surtout les régions où les emplois industriels ont disparu alors que le coût de la vie continuait de grimper.

Peu à peu, ces tensions érodent la confiance civique. Seul un quart des Américains pensent aujourd'hui que « le système fonctionne pour eux ». Au Royaume-Uni, seule une personne sur trois croit que la prochaine génération vivra mieux. Ce sentiment d'un jeu truqué alimente la polarisation politique, la défiance envers les institutions et la montée des discours protectionnistes et nationalistes.

En définitive, la monnaie fiat agit comme une force silencieuse : elle ronge le pouvoir d'achat, creuse les inégalités, alimente les bulles spéculatives, entretient l'endettement et fragilise jusqu'aux fondements sociaux d'un pays. Ses effets dépassent les courbes macroéconomiques : ils façonnent nos choix de vie, conditionnent nos emplois, repoussent nos projets familiaux, nourrissent l'angoisse financière et minent la confiance dans les institutions.

À chaque fois que l'on « crée » de la monnaie à partir de rien, une question essentielle surgit : quelles valeurs et quelles responsabilités peuvent justifier un système où quelques-uns produisent de la richesse ex nihilo⁴ tandis que la collectivité en paie le prix ? C'est précisément sur ce terrain spirituel et éthique que nous allons maintenant avancer : examiner comment l'islam juge cette architecture monétaire.

⁴ **Ex nihilo** : locution latine signifiant « à partir de rien », utilisée pour décrire la création monétaire par le crédit bancaire, lorsque la monnaie est créée littéralement à partir de rien, sans épargne préalable.

Analyse spirituelle et religieuse du système fiat

Cette traversée de l'histoire monétaire nous a permis de comprendre l'évolution d'un outil que nous utilisons chaque jour sans y réfléchir. Des échanges en nature aux pièces d'or et d'argent, puis aux monnaies frappées par les souverains et enfin aux billets de papier, la monnaie a peu à peu glissé d'un support tangible vers une simple convention imposée par le pouvoir. Depuis 1971, ce processus a atteint son terme : nous vivons dans un système strictement fiat, où la monnaie ne repose plus sur aucune substance réelle mais sur la seule décision des autorités.

Quelques institutions concentrent désormais le privilège redoutable de « créer » de l'argent à volonté, sans effort et sans limite apparente. Il est donc légitime de se demander : un tel modèle, fondé sur la création *ex nihilo* et la concentration d'un pouvoir monétaire quasi absolu, peut-il vraiment se concilier avec les principes de l'Islam ?

Pour ouvrir cette réflexion spirituelle, il faut d'abord comprendre le terme fiat. En latin, fiat est l'impératif du verbe fieri : « qu'il en soit ainsi », « qu'il soit fait ». C'est l'expression d'un pur acte d'autorité : ce qui n'existe pas quelques instants plus tôt advient parce qu'une volonté souveraine l'ordonne.

La Bible emploie ce terme dans l'un de ses passages les plus célèbres :
Fiat lux — « Que la lumière soit » (Genèse 1:3). Dieu dit, et la lumière fut.

Le Coran exprime la même idée par la formule :

Koun fayakoun

إِنَّمَا أَمْرُهُ إِذَا أَرَادَ شَيْئًا أَنْ يَقُولَ لَهُ كُنْ فَيَكُونُ

« Quand Il décide d'une chose, Il lui dit seulement : "Sois !", et elle est. »

(Sourate Yā-Sīn, 36:82 ; voir aussi al-Baqara, 2:117)

Dans les deux traditions, cette parole désigne le pouvoir créateur absolu, réservé à Dieu seul : Lui seul fait surgir la réalité du néant. Or, la monnaie moderne porte le même nom : « monnaie fiat ». Elle ne tire plus sa valeur d'un métal précieux ni d'un travail accompli, mais d'une simple déclaration de l'État : « Qu'il en soit ainsi ».

Comme si nos dirigeants, emportés par leur hybris folle, proclamaient fiat moneta — « que la monnaie soit » — et la monnaie apparaît.

À la différence du Créateur, toutefois, ils ne font surgir aucune substance : ils inscrivent des chiffres dans des registres, puis contraignent la population, par la loi et le monopole de la violence légitime, à accepter cette fiction comme de la richesse réelle.

En prétendant « créer » de la valeur à partir de rien, les autorités monétaires ne se contentent pas d'usurper symboliquement l'attribut divin de la création ; elles s'aventurent aussi sur le terrain de l'infinitude. Or, dans l'ordre matériel, tout est

limité : l'or, l'argent, le cuivre, le pétrole existent en quantité finie. L'infini appartient à Dieu seul.

La logique fiat, qui autorise l'impression théoriquement illimitée de monnaie, revient à affirmer qu'une richesse infinie pourrait naître d'une simple décision humaine.

Cette prétention heurte la théologie — qui réserve l'infini au Créateur — mais aussi le bon sens : dans un monde fini, proclamer une production illimitée de signes monétaires, c'est nier la réalité physique.

Un tel système, arraché aux contraintes naturelles comme aux limites morales, ne peut qu'engendrer désordre économique et déséquilibre spirituel. On peut donc le qualifier de foncièrement dévoyé : il occupe une place qui, selon la pensée religieuse, revient à Dieu seul, et met l'humanité dans une posture de défi permanent face à l'ordre divin et aux bornes de la création.

Ces deux dimensions spirituelles — la prétention à créer ex nihilo et l'illusion d'une infinitude réservée à Dieu — sont centrales pour juger de la licéité de la monnaie fiat. Mais il faut y ajouter une réalité plus concrète : la monnaie fiat n'est, au fond, qu'une dette... assortie d'intérêts. Un billet de banque ne représente pas une richesse déjà produite : il incarne une promesse de remboursement née d'un emprunt rémunéré. Quand nous réglons notre baguette avec un billet de dix euros, nous ne faisons en réalité circuler qu'un fragment de dette, sur lequel quelqu'un, quelque part, devra payer des intérêts.

La mécanique est simple : la banque centrale « fait tourner la planche à billets » lorsqu'elle achète des obligations d'État, échangeant de la monnaie créée à partir de rien contre une créance publique. Dès leur naissance, ces billets reposent donc sur la promesse que les contribuables rembourseront capital et intérêts.

Le même mécanisme opère au niveau des banques commerciales. Lorsqu'elles accordent un prêt immobilier ou un crédit à la consommation, elles inscrivent la créance à leur actif et créditent aussitôt le compte du client : la monnaie vient d'être créée « par magie », là encore adossée à une dette rémunérée. Une fois dépensés, ces euros ou ces dollars changent de mains comme s'il s'agissait d'une richesse réelle, mais la dette initiale — publique ou privée — continue de courir, avec son compteur d'intérêts. Chaque billet en circulation est ainsi le reflet d'un emprunt quelque part, et chaque transaction fait circuler une promesse de remboursement, plutôt qu'une valeur produite.

En tendant un billet de dix euros à la boulangère, nous croyons remettre un objet de valeur ; en réalité, nous transmettons un fragment de dette. Ce billet existe parce qu'un jour la Banque centrale a racheté une obligation d'État, ou parce qu'une banque a accordé un prêt à un particulier. Dans tous les cas, quelqu'un s'est engagé à rembourser capital et intérêts. Autrement dit, chaque unité monétaire en circulation n'est que la face visible d'une créance rémunérée. L'économie fonctionne grâce à ces promesses, et chacun de nous, souvent sans le savoir, devient partie prenante d'un endettement généralisé.

C'est à la lumière de cette mécanique que résonne l'avertissement Prophétique ﷺ :

« Un temps viendra où nul n'échappera au riba ; même celui qui tentera de s'en éloigner en sera atteint par sa poussière. » — Sunan Ibn Mājah, 2279

Ce temps, c'est le nôtre. Même le musulman le plus scrupuleux, désireux d'éviter l'usure, manipule chaque jour une monnaie née d'une dette rémunérée. Qu'il reçoive son salaire, achète son pain ou règle sa facture d'électricité, il fait circuler non pas une richesse réelle, mais une reconnaissance de dette chargée d'intérêts. Ainsi, le *riba* est tissé dans la trame même de nos transactions quotidiennes.

Au-delà de la prise de conscience spirituelle, juger de la licéité d'un système suppose d'examiner sa finalité et ses effets concrets : sert-il le bien commun ou engendre-t-il l'injustice ?

C'est ici qu'intervient la notion de *maqāṣid al-shari‘a*, les « finalités supérieures de la Loi ». Elles désignent les objectifs universels que la Loi musulmane cherche à protéger dans la vie humaine. Les savants les ont résumés en cinq axes : la préservation de la religion (*hifz al-dīn*), de la vie (*hifz al-nafs*), de la raison (*hifz al-‘aql*), de la descendance (*hifz al-nasl*) et des biens (*hifz al-māl*).

Tout système qui défend ces valeurs sert la justice voulue par l'Islam ; à l'inverse, ce qui les corrompt ou les fragilise doit être rejeté. Or, l'histoire monétaire que nous avons retracée montre que la monnaie fiat viole largement ces finalités. Elle s'accompagne d'un cortège de conséquences dramatiques : crises récurrentes, inflation persistante, érosion du pouvoir d'achat, concentration croissante des richesses et transfert d'un pouvoir colossal vers une élite technocratique non élue. La création monétaire illimitée alimente la flambée artificielle des actifs, notamment l'immobilier, entraînant pénurie de logements et surendettement, tandis que les à-coups du crédit provoquent chômage de masse. À long terme, cette pression pèse même sur la démographie : de nombreux foyers repoussent ou renoncent à fonder une famille.

Autrement dit, la monnaie fiat ne produit pas la prospérité partagée qu'elle promet ; elle engendre au contraire des injustices profondes, contraires aux *maqāṣid al-shari‘a*. La préservation des biens (*hifz al-māl*) est compromise par l'érosion monétaire ; la dignité humaine (*hifz al-‘ird*) est menacée par l'endettement et la dépendance financière ; la descendance (*hifz al-nasl*) est fragilisée par un coût de la vie qui décourage la fondation de foyers.

En définitive, la monnaie fiat ne relève pas d'un simple choix technique. Elle pose un triple enjeu : spirituel, car attribuer à l'homme le pouvoir de « créer » une richesse illimitée à partir de rien revient à usurper les attributs divins, de la création ex nihilo et de l'infinitude ; éthique, car elle diffuse inévitablement le *riba* : chaque billet ou dépôt naît d'une dette rémunérée, si bien que même le musulman le plus scrupuleux

participe malgré lui à un système usuraire ; social, enfin, car elle entretient l'inflation, les inégalités, l'endettement généralisé, la fragilisation des familles et la baisse de la natalité.

Ainsi, loin de servir la justice et le bien commun, la monnaie fiat engendre désordre économique et injustice sociale, en contradiction flagrante avec les valeurs que prône l'Islam. Ces constats invitent à réexaminer la question monétaire à la lumière des *maqāṣid al-shārī'a* : protection des biens, justice dans l'échange, responsabilité et limite. Comment pourrait-il être licite de fonder la vie économique sur un instrument aussi éloigné de l'ordre Divin et de l'équilibre social ?

À la lumière de tout cela, chaque musulman est en droit de s'interroger : demeure-t-il fidèle aux fondements de sa foi lorsqu'il règle ses achats en euros, en dollars ou en toute autre monnaie fiat moderne ? Le sentiment dominant est alors celui d'un piège : ces devises sont partout, imposées par la loi, et leur usage semble inévitable. Mais faut-il vraiment se résigner à vivre avec une monnaie née du *riba* et de la création illimité ?

Depuis quelques années, pourtant, une autre voie s'ouvre. Une monnaie intégralement numérique, décentralisée et strictement limitée à 21 millions d'unités s'est imposée dans le débat : le Bitcoin. À première vue, il pourrait sembler n'être qu'une innovation technologique parmi d'autres. Mais pour beaucoup, il représente bien davantage : une alternative crédible permettant d'échapper au carcan du système fiat. Le chapitre qui suit explorera cette piste en détail : comment fonctionne le Bitcoin, en quoi il se distingue radicalement des devises étatiques, et pourquoi il pourrait offrir aux musulmans, et plus largement à l'humanité, une monnaie enfin affranchie du *riba* et de la création monétaire arbitraire.

BITCOIN

Bitcoin ne laisse personne indifférent. Son prix parfois vertigineux, sa technologie radicalement nouvelle, le mystère qui entoure son créateur et l'ambition philosophique qui l'anime suscitent tour à tour fascination et méfiance. Depuis son apparition en 2009, il a trouvé une place incontournable dans le paysage mondial ; pourtant, il demeure largement méconnu, souvent réduit par une couverture médiatique sensationnaliste à deux clichés récurrents : « la monnaie des criminels » ou « une bulle prête à éclater » – accusation répétée inlassablement depuis plus d'une décennie.

Dans le public musulman, l'attitude dominante reste celle de l'indifférence ou du rejet instinctif. La question est aussitôt posée sous la forme d'un dilemme binaire : « *halal ou haram* ? ». Les réponses, quand elles existent, oscillent entre la prudence – « il est trop tôt pour trancher » – et la condamnation catégorique, rarement appuyée par une étude approfondie.

L'objectif des pages qui suivent est précisément de dépasser ces réflexes simplistes. Avant de juger, il faut comprendre. Nous commencerons donc par exposer, de manière claire et accessible, ce qu'est Bitcoin : comment il fonctionne, ce qui le distingue fondamentalement des monnaies étatiques, et pourquoi il pourrait représenter, pour les musulmans comme pour l'ensemble de l'humanité, une occasion unique de repenser la monnaie sous l'angle de la justice et de l'éthique.

La genèse de Bitcoin

À la fin des années 2000, la monnaie fiduciaire atteignait, nous l'avons vu, un point de saturation : inflation persistante qui rongeait le pouvoir d'achat, généralisation du *riba* à travers la dette à intérêt, pouvoir de création concentré dans les banques centrales et, en arrière-plan, capacité pour les États et les institutions financières de bloquer toute transaction jugée « indésirable ».

Depuis les années 1990, ces dérives faisaient grincer les dents d'un petit cercle d'informaticiens, de cryptographes et d'activistes connus sous le nom de cypherpunks. Leur credo ? « La vie privée est un droit, et la cryptographie est son arme. » Dans leurs échanges, un mélange d'articles techniques et de manifestes libertaires, revenait un vieux rêve : une monnaie électronique que nul gouvernement ne pourrait manipuler ni censurer. Plusieurs prototypes virent le jour — eCash de David Chaum, Hashcash d'Adam Back, b-money de Wei Dai — mais aucun n'offrait encore une solution complète. Il manquait toujours un maillon : absence totale de tiers de confiance, sécurité contre la double dépense ou simplicité d'usage.

En 2008, l'heure sembla venue. Les banques chancelaient, les plans de sauvetage publics se comptaient en centaines de milliards, et l'opinion découvrait médusée qu'un simple décret suffisait à faire surgir d'un coup des masses de monnaie. Dans ce climat de défiance, l'idéal cypherpunk devint urgent : il fallait une forme d'argent nativement numérique, impossible à censurer, protégée de l'inflation arbitraire et, surtout, indépendante de toute autorité unique.

C'est alors qu'apparut un pseudonyme : Satoshi Nakamoto. Le 31 octobre 2008, au cœur de la crise financière mondiale, il publia un document de neuf pages, le Bitcoin White Paper. Il y décrivait « un système de paiement électronique pair-à-pair » qui ne dépend d'aucune banque. Le symbole était fort : alors que les institutions s'effondraient et que les États imprimait à tout-va, Satoshi proposait une alternative où la confiance ne reposait plus sur des acteurs faillibles, mais sur des règles mathématiques ouvertes et vérifiables par tous.

Jusqu'ici, toutes les monnaies numériques avaient échoué sur le même écueil : le problème de la double dépense. Un fichier informatique — photo, PDF ou chanson — peut se copier à l'infini. Appliqué à une monnaie numérique, cela signifie qu'une même unité pourrait être facilement copiée et donc dépensée plusieurs fois. La solution classique consistait à passer par un serveur central chargé de tenir les comptes ; mais il fallait alors lui accorder une confiance absolue. Satoshi renversa la table. Au lieu d'un registre privé, il proposa un grand livre public — la blockchain — où chaque transaction est inscrite de façon immuable et recopiée sur des milliers d'ordinateurs indépendants. Chacun vérifie le travail des autres ;

aucune autorité unique ne peut effacer, modifier ou ajouter une ligne à sa guise. La sécurité ne vient plus d'un tiers de confiance, mais du travail cryptographique collectif du réseau.

Résultat : impossible de dépenser deux fois la même unité ou de créer de la monnaie par simple copier-coller. L'intégrité de chaque pièce numérique est garantie par les mathématiques et la transparence du système.

Ainsi naquit Bitcoin : une réponse unique aux travers de la monnaie moderne.

La blockchain : un grand livre partagé

Imaginez un immense cahier de comptes, ouvert à tous, où chaque dépense et chaque recette sont notées au stylo indélébile. Impossible d'arracher une page ou d'en glisser une nouvelle en douce : pour ajouter une ligne, il faut l'accord de la majorité des personnes qui tiennent le cahier, puis sceller la page sous plastique transparent.

Voilà, en version simplifiée, le principe de la blockchain. Dans Bitcoin, chaque « page » correspond à un bloc. On y inscrit les transactions réalisées au cours d'une dizaine de minutes : Alice envoie 0,02 BTC à Bob, Jean reçoit 0,5 BTC d'une plateforme, etc. Une fois la page remplie, on la scelle grâce à une empreinte cryptographique unique – le hash – qui résume tout son contenu en une suite de chiffres et de lettres. La moindre modification invaliderait l'empreinte, rendant immédiatement visible toute tentative de falsification. Chaque bloc contient aussi l'empreinte du précédent ; ils s'enchaînent ainsi comme les maillons d'une chaîne. C'est de là que vient le nom « blockchain » : une suite de blocs scellés, où chacun confirme l'intégrité du précédent.

Pour réécrire l'histoire de Bitcoin, il faudrait refaire tous les calculs depuis le tout premier bloc – une tâche colossale que des milliers d'ordinateurs répartis dans le monde rendent quasiment impossible. La force de ce système est qu'il n'existe pas de registre unique à protéger dans un coffre-fort : chaque participant au réseau (appelé « nœud ») possède sa propre copie, mise à jour en temps réel. Si une autorité – banque ou gouvernement – voulait effacer ou bloquer une transaction, elle devrait convaincre ou contraindre toutes les autres copies disséminées sur la planète : une mission économiquement ruineuse et techniquement irréaliste. C'est une rupture historique.

Pour la première fois, n'importe qui, où qu'il soit, peut rejoindre un système d'échange sans demander la permission d'une banque, d'un État ou d'une entreprise. Un simple téléphone connecté suffit pour télécharger un portefeuille et recevoir ses premiers satoshis (les « centimes » du bitcoin). Aucun guichet ne réclame de pièce d'identité, aucun superviseur ne peut bloquer un paiement, aucun horaire n'en limite l'accès. Le réseau est ouvert 24h/24, 7j/7, et son fonctionnement ne dépend que du code et de la puissance collective de ses participants.

En résumé, la blockchain transforme la confiance humaine en confiance mathématique : nul besoin de croire une institution sur parole, il suffit de vérifier que chaque bloc s'enchaîne correctement au précédent. L'intégrité des comptes devient une propriété naturelle du réseau lui-même. Dans la suite, nous expliquerons comment Bitcoin transforme cette sécurité en réalité grâce à la preuve de travail – le cœur battant de son architecture.

Les mineurs et la preuve de travail : le verrou énergétique

Si la blockchain est un grand livre, les mineurs en sont les relieurs. Ce sont eux qui rassemblent les transactions récentes dans un bloc, puis le « scellent » pour l'ajouter à la chaîne. En échange, ils reçoivent une récompense en nouveaux bitcoins. Mais pour avoir ce droit, ils doivent d'abord résoudre un casse-tête mathématique très particulier : la preuve de travail (Proof of Work ou PoW).

On peut comparer ce processus à un coffre transparent installé sur une place publique. Chacun peut voir ce qu'il contient, mais pour insérer une nouvelle page dans le registre enfermé à l'intérieur, il faut trouver la combinaison d'un cadenas. Le problème, c'est que la clé n'est écrite nulle part : elle doit être devinée. Les mineurs se lancent donc dans une véritable chasse au trésor numérique. Leurs machines testent des milliards de combinaisons chaque seconde, chacune consommant un peu d'électricité — c'est le prix à payer pour participer à la course — jusqu'à ce que l'une d'elles fasse enfin « cliquer » le cadenas et ouvre l'accès au registre.

Dans Bitcoin, ce cadenas est remplacé par une fonction de hachage. Les mineurs cherchent un nombre particulier (le nonce) qui, combiné aux transactions du bloc, produit une empreinte numérique (le hash) commençant par un certain nombre de zéros.

Plus le nombre de zéros exigé est élevé, plus le cadenas est difficile à ouvrir. Logiquement, plus il y a de mineurs en compétition, plus la bonne combinaison risque d'être découverte rapidement. Pour maintenir un rythme constant d'environ un bloc toutes les dix minutes, le réseau ajuste donc automatiquement la difficulté toutes les deux semaines : il augmente ou diminue le niveau de rareté exigé, afin que la cadence reste stable quel que soit le nombre de participants.

Pourquoi une telle complexité ? Parce que cette dépense d'énergie est précisément ce qui garantit la sécurité du système. Elle fournit un coût économique mesurable, un engagement réel. Si un mineur tentait de falsifier l'histoire — par exemple en essayant de réécrire un paiement passé — il devrait dépenser plus d'énergie que l'ensemble du réseau réunit, sans aucune certitude de réussir. Autrement dit, la fraude est astronomiquement coûteuse, tandis que respecter les règles est toujours la stratégie la plus rentable.

Lorsqu'un mineur trouve la bonne combinaison, il diffuse aussitôt son bloc au reste du réseau. Les autres ordinateurs, appelés nœuds, n'ont qu'à effectuer un calcul très simple pour vérifier que la solution est correcte : ouvrir le cadenas est ardu, mais contrôler qu'il a bien été ouvert ne prend qu'une fraction de seconde. Si tout est en ordre, le bloc est validé et vient s'agrafer à la chaîne commune. Le mineur reçoit alors sa récompense : des bitcoins fraîchement créés, plus les petits frais inclus dans chaque transaction.

C'est ainsi que la monnaie entre en circulation : à chaque bloc miné, de nouveaux bitcoins sont émis et immédiatement utilisables. Aujourd'hui, la récompense s'élève à 6,25 BTC par bloc, mais elle est divisée par deux environ tous les quatre ans lors d'un événement appelé le halving. Au terme de ce processus, le stock total de bitcoins ne dépassera jamais 21 millions d'unités.

Ce mécanisme met en place un véritable cercle vertueux. Les mineurs engagent des ressources concrètes — matériel spécialisé, électricité, temps — parce qu'ils convoitent la récompense attachée à chaque bloc. Cette dépense rend leurs efforts coûteux à imiter ou à falsifier, et renforce ainsi la sécurité de l'ensemble du réseau. Plus la blockchain se montre robuste, plus les utilisateurs lui font confiance. Cette confiance attire de nouveaux participants, ce qui accroît encore la sécurité et renforce la valeur du système. À mesure que la demande augmente, le prix du bitcoin peut monter, augmentant la valeur réelle de la récompense minière et incitant de nouveaux mineurs à consacrer encore plus de puissance de calcul à la protection du registre.

Résultat : un grand livre mondial, mis à jour environ toutes les dix minutes, sans qu'aucune banque centrale ni aucun administrateur unique n'ait besoin d'intervenir. Pour le compromettre, un attaquant devrait contrôler plus de la moitié de la puissance de calcul disponible sur la planète : une tâche pratiquement impossible sur le plan technique et financièrement ruineuse.

Grâce à la preuve de travail, Bitcoin accomplit ce qu'aucune tentative antérieure n'avait réussi : créer un moyen d'échange intégralement numérique où la confiance ne repose plus sur une autorité mais sur un calcul collectif, transparent et vérifiable par quiconque le souhaite. Il suffit de vérifier la validité cryptographique des blocs, sans avoir à croire une banque ou un État sur parole.

Pour la première fois, une monnaie existe sans qu'aucun pouvoir politique ou économique ne puisse en modifier les règles, bloquer des transactions ou exclure un utilisateur. Bitcoin introduit ainsi une neutralité radicale : un protocole ouvert, accessible à tous, qui traite chaque participant sur un pied d'égalité, qu'il se trouve dans une tour financière de Manhattan ou dans un village isolé avec une simple connexion mobile.

Limitation à 21 millions et création contre dépense énergétique

L'un des traits les plus célèbres de Bitcoin, et sans doute le plus emblématique, est que le nombre total de bitcoins ne dépassera jamais 21 000 000. Cette borne est inscrite une fois pour toutes dans le code source et ne pourrait être modifiée qu'à condition d'obtenir un accord quasi unanime du réseau – un scénario pratiquement impossible. C'est une véritable rupture historique : pour la première fois, une monnaie affiche dès sa naissance une quantité totale fixe, transparente et vérifiable par tous.

Cette rareté programmée contraste radicalement avec les monnaies fiat, dont l'offre peut être étirée à volonté par les banques centrales, au prix d'une dilution permanente de l'épargne des citoyens. Là où le système actuel permet « d'imprimer » tant qu'il le faut, Bitcoin se présente comme l'actif à la rareté absolue : une réserve dont la masse monétaire restera figée à 21 millions.

À elle seule, cette caractéristique redistribue déjà les cartes du jeu monétaire mondial, en retirant aux États et aux banques centrales le pouvoir de créer de la monnaie indéfiniment.

À cette rareté numérique s'ajoute une autre dimension tout aussi décisive : chaque bitcoin naît d'un effort mesurable. Aucun satoshi – la plus petite unité de Bitcoin – n'apparaît par simple coup de clavier. Pour qu'un nouveau bitcoin existe, un mineur doit engager une puissance de calcul, investir dans du matériel spécialisé, supporter le coût de l'électricité et assumer le risque de ne pas être récompensé. Chaque unité en circulation porte donc la trace d'un travail accompli : elle est littéralement le reçu d'une dépense énergétique inscrite à jamais dans la blockchain.

La différence avec les monnaies fiat est saisissante. Dans l'univers bancaire, la masse monétaire peut grossir d'un simple clic : il suffit qu'une banque centrale annonce un nouveau programme d'achats d'actifs ou qu'une banque commerciale accorde un prêt. La création ne nécessite ni sueur ni ressource physique : elle résulte d'une décision administrative, souvent déconnectée de toute production réelle.

Avec Bitcoin, au contraire, l'émission est indissociable d'un coût économique tangible : l'énergie dépensée pour sécuriser le réseau. Là où la monnaie fiat jaillit d'un décret, le bitcoin est toujours le produit d'un effort et d'un risque assumés.

En définitive, Bitcoin oppose à la logique fiat deux garde-fous décisifs : son offre totale est définitivement limitée à 21 millions d'unités, et chaque nouvelle pièce n'apparaît qu'au prix d'une dépense énergétique réelle, nécessaire à la sécurité du réseau. Ces deux contraintes placent Bitcoin aux antipodes du régime monétaire actuel, où la masse peut être multipliée à l'infini, sans limite naturelle ni coût immédiat.

À ce stade, le lecteur commence peut être à entrevoir ce que cela implique du point de vue de la licéité en droit musulman : la dilution arbitraire de la richesse devient impossible, le *riba* structurel disparaît, et tout gain monétaire reste lié à un travail effectif. Les chapitres qui suivent approfondiront cette intuition : d'abord par une réflexion sur le statut juridique du Bitcoin en Islam, puis par un tableau comparatif clair entre monnaies fiat et Bitcoin afin de déterminer laquelle répond le mieux aux exigences de justice et d'éthique de l'Islam.

Quel statut pour Bitcoin

On reproche parfois aux musulmans de réduire la vie spirituelle à une équation binaire : « *halal* ou *haram* ». Il est vrai qu'à force de raisonner uniquement selon cette grille — parfois même pour des détails secondaires — la religion peut sembler se limiter à un feu vert ou rouge permanent. Pourtant, ce réflexe ne doit pas être caricaturé : se demander si un acte est conforme ou non à la volonté divine traduit, au contraire, une sincérité et un souci d'obéir à Dieu jusque dans les gestes les plus quotidiens. Le problème apparaît lorsqu'on enferme toute la vie religieuse dans cette dichotomie, au point d'alourdir inutilement le quotidien et d'oublier que le droit musulman est, dans son essence, permissif. La loi musulmane ne connaît pas seulement le *halal* et le *haram*, mais une gamme plus nuancée de statuts juridiques.

Avant d'aborder le cas du Bitcoin, rappelons brièvement cette classification traditionnelle :

- *Wājib* (obligatoire) : ce dont l'accomplissement est impératif, comme les cinq prières quotidiennes.
- *Mandūb* (recommandé) : ce qui est conseillé et méritoire, par exemple jeûner les jours surérogatoires.
- *Mubāh* (permis) : tout ce qui est neutre par défaut, catégorie qui englobe la plupart des actes ordinaires de la vie.
- *Makrūh* (déconseillé) : ce qu'il vaut mieux éviter, comme gaspiller l'eau lors des ablutions, sans que cela atteigne le degré d'interdiction.
- *Harām* (interdit) : ce que la Loi proscrit clairement, tel que l'alcool ou le *riba*.

Garder cette gradation à l'esprit nous permet d'éviter les jugements tranchés trop rapides et d'examiner Bitcoin avec une méthodologie équilibrée, loin des réactions instinctives.

Il faut également rappeler un principe fondamental qui guide toute réflexion juridique en islam : « *al-aṣl fī al-ashyā' al-ibāḥa* » — l'origine des choses est la permission. Autrement dit, tout ce que Dieu n'a pas explicitement interdit demeure licite par défaut. Ce principe n'est pas marginal, il repose sur des bases solides et convergentes.

Le Coran lui-même souligne que le Prophète ﷺ « rend licites les choses bonnes et interdit les mauvaises » (S. al-A'rāf 7:157).

La Sunna renforce cette idée : de nombreux ḥadīths rappellent que l'interdiction exige un texte clair et qu'à défaut, la chose reste permise.

Les quatre grandes écoles sunnites — ḥanafite, mālikite, shāfi'ite et ḥanbalite — en ont fait un pilier méthodologique.

Ce principe irrigue toute la vie du croyant. En matière d'alimentation, tout est licite sauf preuve explicite du contraire. En commerce, un contrat est valide tant qu'il ne

comporte ni *riba*, ni *gharar* manifeste, ni clause interdite. Dans la sphère sociale, un comportement est permis tant qu'aucun texte ne le proscrit. Garder cette règle en mémoire est essentiel : elle nous évite de condamner hâtivement l'innovation et nous rappelle que la charge de la preuve pèse toujours sur celui qui affirme l'interdiction. C'est donc à cette lumière que nous examinerons Bitcoin.

Forts de cette méthodologie, nous pouvons maintenant soumettre Bitcoin à l'examen : existe-t-il un texte religieux clair qui en interdirait l'usage, ou au moins qui en ferait une pratique déconseillée (*makrūh*) ? Et si ce n'est pas le cas, dans quelle catégorie juridique le classer ? C'est à cette question que nous allons répondre dans les pages qui suivent..

Étant une innovation récente, Bitcoin n'apparaît évidemment dans aucun verset ni *ḥadīth* de manière explicite. Pour en déterminer le statut, nous devons donc recourir au raisonnement analogique (*qiyās*) : observer comment la Révélation a jugé les moyens d'échange existants dans le passé, identifier les causes de leur interdiction ou de leur autorisation, puis examiner si ces mêmes causes se retrouvent – ou non – dans le cas du Bitcoin. Ce prisme comparatif nous permettra d'émettre un avis éclairé, fondé sur les principes établis plutôt que sur la seule nouveauté technologique.

Lorsque l'on étudie attentivement les sources musulmanes, on constate qu'aucune monnaie ni aucun moyen d'échange n'est interdit en soi. Ce ne sont pas les supports monétaires qui posent problème, mais les pratiques injustes qui peuvent les accompagner. Ainsi, le Coran et la Sunna ont posé des garde-fous précis pour garantir l'équité dans les transactions.

Par exemple, le *riba al-faḍl* — que nous avons déjà évoqué — est prohibé lorsqu'il y a un échange inégal entre biens identiques. La Sunna l'exprime clairement dans le célèbre *ḥadīth* des six denrées :

« L'or contre l'or, l'argent contre l'argent, le blé contre le blé, l'orge contre l'orge, les dattes contre les dattes et le sel contre le sel : en quantité égale, de qualité égale, et de main à main. Celui qui ajoute ou réclame un surplus a pratiqué le *riba*. » — Sahih Muslim, 1588

Autre exemple récurrent : la tromperie dans la mesure et le poids, fermement condamnée au début de la sourate Al-Muṭaffifīn :

« Malheur aux fraudeurs ! Ceux qui, lorsqu'ils reçoivent au poids des autres, exigent la pleine mesure, mais qui, lorsqu'ils pèsent ou mesurent pour autrui, leur causent perte. » Sourate Al-Muṭaffifīn (83- 1 à 3)

À l'époque, ces interdictions visaient surtout les pièces rognées, les lingots falsifiés ou les mesures biaisées : non pas parce que l'or ou l'argent constituaient une « mauvaise monnaie », mais parce que leur usage avait été corrompu par la fraude et l'injustice. À la lumière de ces critères, Bitcoin échappe à ces reproches. D'une part, il ne permet aucun « surplus caché » comparable au *riba al-fadl* : un bitcoin vaut toujours un bitcoin, et l'échange s'effectue instantanément sans possibilité de falsification. D'autre part, la « fraude au poids » est impossible : l'offre totale est connue à l'avance, chaque unité est traçable, et il est cryptographiquement exclu d'en créer une contrefaçon.

En somme, l'islam n'a jamais condamné une monnaie en soi, mais seulement les pratiques injustes qui pouvaient l'accompagner. Or, précisément, les causes d'interdiction mentionnées dans les textes — surplus usuraire ou tromperie sur la mesure — ne se retrouvent pas dans le fonctionnement intrinsèque de Bitcoin. À ce stade, on peut donc le classer, a minima, parmi les choses *mubāh* — neutres et permises.

Toutefois un nombre conséquent de savants et d'institutions considèrent Bitcoin comme *harām*. Leurs arguments méritent d'être entendus. C'est pourquoi nous allons examiner, une à une, les principales objections afin de déterminer si elles résistent réellement à une analyse juridique rigoureuse.

Les objections à Bitcoin

Spéculation excessive - L'un des arguments les plus courants contre Bitcoin est qu'il serait voué à la spéculation, et donc assimilable soit au *maysir* (jeu de hasard), soit au *gharar* (incertitude prohibée). Il faut cependant distinguer l'outil de l'usage : on peut spéculer abusivement sur l'or, le blé ou le pétrole, sans que ces biens soient jugés illicites en eux-mêmes.

Le *maysir* correspond à un jeu à somme nulle où le gain de l'un est exactement la perte de l'autre, sans création de valeur — comme les jeux d'argent ou les paris. Or, même si le prix du bitcoin fluctue selon l'offre et la demande, cela reste la logique normale du commerce : acheter à un prix pour revendre plus cher, en assumant un risque réel. La valeur du bitcoin, comme celle de l'or, ne relève pas du hasard mais résulte de facteurs concrets : l'énergie dépensée pour le miner, le capital engagé et l'équilibre entre acheteurs et vendeurs.

Quant au *gharar*, il désigne une incertitude excessive dans la conclusion d'un contrat. Acheter un conteneur sans savoir ce qu'il contient ou sans connaître la date de livraison en est un exemple classique. Rien de tel avec Bitcoin : la transaction porte toujours sur un objet défini (ex. : 0,05 BTC), de nature claire (une unité inscrite dans la blockchain), et transféré quasi instantanément. Les deux parties savent exactement ce qu'elles échangent, et toute contrefaçon est impossible. La seule incertitude réside dans l'évolution future du prix — une incertitude commune à tous les actifs négociables et jamais assimilée au *gharar* prohibé par les textes.

En résumé, observe-t-on parfois des comportements spéculatifs autour de Bitcoin, proches du jeu ou de l'excès ? Oui. Mais cela ne suffit pas à classer l'actif lui-même dans la catégorie du *maysir* ou du *gharar*. Sinon, il faudrait par cohérence déclarer illicites l'or, le pétrole ou le blé, qui connaissent eux aussi des cycles de spéulation. Or, aucun savant n'a jamais soutenu une telle position. La conclusion s'impose donc sur ce point : ce n'est pas Bitcoin en tant qu'actif qui pose problème, mais l'usage que certains choisissent d'en faire.

Absence de valeur intrinsèque — Une autre objection récurrente affirme que Bitcoin n'aurait « aucune valeur intrinsèque » : n'étant qu'un code informatique immatériel, il serait inapte à devenir une monnaie légitime. Cet argument suppose qu'une « bonne » monnaie doit nécessairement reposer sur une substance tangible — or, argent ou blé. Or, l'histoire comme la jurisprudence musulmane montrent que la matérialité n'a jamais été un critère décisif. Les premiers dirhams, simples alliages d'argent, tiraient surtout leur valeur de la confiance accordée à leur poids et à leur pureté. Plus tard, les *sakk* (ancêtres des chèques), simples morceaux de parchemin sans utilité matérielle propre, ont circulé pendant des siècles parce qu'ils offraient sécurité et praticité.

Bitcoin, certes immatériel, possède lui aussi des attributs objectifs qui fondent sa valeur : une rareté vérifiable et inaltérable, une sécurité cryptographique qui empêche toute falsification, une portabilité mondiale quasi instantanée, une

résistance native à la censure et, surtout, un coût réel d'émission. Comme l'or, il doit être « miné » : machines spécialisées, énergie et capital-risque sont engagés pour produire chaque satoshi. Chaque unité porte ainsi la trace d'un effort concret, ce qui dépasse largement l'idée d'un « simple code sans substance ».

L'objection se retourne même contre elle : si l'on devait disqualifier Bitcoin parce qu'il est immatériel, il faudrait, par cohérence, rejeter aussi les soldes numériques de nos comptes bancaires, les cartes de crédit ou les billets papier émis ex nihilo par les banques centrales — instruments pourtant acceptés par la grande majorité des savants contemporains.

En réalité, l'islam n'exige pas la matérialité physique comme condition sine qua non d'une monnaie ; ce qu'il réclame, c'est l'équité, l'absence d'injustice et la confiance vérifiable. Sous cet angle, Bitcoin répond pleinement à ces critères : rareté transparente, impossibilité de contrefaçon, émission coûteuse et mesurable.

L'argument de « l'absence de valeur intrinsèque » ne suffit donc pas à le déclarer *harām* ; appliqué aux monnaies modernes, il conduirait d'ailleurs logiquement à interdire d'abord les devises fiat, et non le Bitcoin.

Absence d'autorité centrale — Un autre reproche souvent adressé à Bitcoin est qu'aucun Trésor public ne l'émet et qu'aucune banque centrale n'en régule l'offre. De là naît une inquiétude : n'étant pas reconnu comme monnaie légale dans la plupart des pays, peut-il vraiment être un moyen d'échange valide aux yeux de l'Islam ?

L'histoire monétaire musulmane montre pourtant que la légitimité d'une monnaie n'a jamais dépendu d'un sceau d'état. À l'époque prophétique ﷺ, les musulmans utilisaient sans difficulté les drachmes sassanides et les solidi byzantins — des pièces étrangères sur lesquelles l'autorité islamique n'exerçait aucun contrôle — parce qu'elles garantissaient un poids et une pureté fiables. Les juristes ne questionnaient pas l'origine politique de la frappe, mais la justice de l'échange : absence de *riba*, de fraude au poids et de *gharar* manifeste.

Sous cet angle, l'objection s'effondre. Bitcoin n'est contrôlé par personne mais vérifiable par tous : son code fixe la masse monétaire, la cryptographie remplace le poinçon du souverain, et chacun peut vérifier qu'aucune unité falsifiée n'entre en circulation. Même le Prophète ﷺ n'a pas institué une « monnaie d'État » ; il a simplement utilisé les moyens d'échange disponibles et sûrs, sans conditionner leur validité à une reconnaissance politique. Autrement dit, nul besoin de l'aval d'un gouvernement pour commercer : si deux parties conviennent d'un support d'échange et que leur contrat respecte les principes de justice musulmane, la transaction est valide.

Au fond, l'idée selon laquelle « ce qui est imposé par l'État serait forcément licite » ne résiste pas à l'examen. Ce n'est pas une déclaration officielle qui rend une chose *halal* ou *haram*, mais sa nature au regard des textes et des finalités de la Loi. Si demain une autorité légalisait un objet prohibé, deviendrait-il pour autant licite ? Et inversement, si un prince interdisait une chose permise, deviendrait-elle *haram* ? L'obéissance du musulman va d'abord à Dieu, non à la banque centrale. D'ailleurs,

la plupart des pays musulmans imposent aujourd’hui des monnaies fiat adossées au *riba* : leur statut légal ne transforme pas le *riba* en pratique licite.

En ce sens, Bitcoin — par sa neutralité, son ouverture et sa décentralisation — est plus conforme à l’éthique musulmane qu’un système monétaire fondé sur l’arbitraire étatique et la dette à intérêt. Il n’est donc pas étonnant que cette critique vienne souvent d’acteurs liés aux pouvoirs publics, soucieux de préserver l’ordre fiat dont ils sont les premiers bénéficiaires, plutôt que de rechercher une véritable conformité religieuse.

Usage illicite présumé — Un autre grief revient souvent : « Bitcoin sert à des activités illicites, donc il ne peut pas être licite. » Là encore, on confond l’outil et l’usage. En Islam, on ne juge pas un support en soi, mais les actes qu’on accomplit avec. Le couteau qui prépare le repas peut aussi blesser ; l’Internet qui éduque peut également propager le mal. On ne déclare pas *haram* un objet neutre parce que certains en abusent : on interdit l’abus et l’on sanctionne le délit. Il en va de même pour la monnaie.

Historiquement, l’essentiel de la criminalité financière passe par les espèces fiduciaires et les banques traditionnelles. Le cash est véritablement anonyme, alors que Bitcoin n’est pas « invisible » : sa comptabilité est publique, et chaque transfert laisse une trace indélébile sur la chaîne. Cette transparence a d’ailleurs permis, à maintes reprises, de remonter des filières criminelles ou des marchés noirs jusqu’à leurs opérateurs. Autrement dit, Bitcoin est un grand livre ouvert et traçable, bien plus que les billets de banque. Il appartient ensuite aux autorités de faire leur travail : la blockchain est consultable, les flux sont retracables.

Du point de vue des ordres de grandeur, les chiffres sont éloquents. Selon Chainalysis, en 2024, seulement 0,14 % du volume total des transactions crypto étaient liés à des activités illicites soit 45 milliards. Parmi ces flux, Bitcoin représentait environ 20 % soit 9 milliards⁵. Ces proportions restent marginales, bien inférieures à celles observées dans les systèmes monétaires traditionnels, où l’ONU estime que 2-5 % du PIB mondial circule illicitement, soit entre 2500 milliards et 5500 milliards environ. L’immense majorité des flux illégaux se fait donc en dollars, en euros ou dans d’autres monnaies étatiques via les canaux traditionnels. Faut-il pour autant considérer ces monnaies comme *haram* pour cela ? Évidemment non : on condamne les actes illicites, pas l’outil neutre.

Du point de vue du musulman, la règle est claire : « les actes valent par leurs intentions » et par leurs effets. Utiliser Bitcoin pour du commerce licite, de l’épargne, des dons ou des transferts familiaux est permis ; l’utiliser pour des transactions illicites demeure illicite — exactement comme pour l’euro ou le dollar. Si l’on devait interdire un moyen d’échange au seul motif que certains s’en servent mal, il faudrait logiquement proscrire l’argent liquide, les virements, les cartes bancaires, et, au passage, la quasi-totalité des technologies générales. L’Islam n’exige pas l’éradiation hypothétique de tout mauvais usage ; il demande que l’outil ne

⁵ Chainalysis, Crypto Crime Report 2024

contienne pas, en lui-même, une cause d'injustice. Or le protocole Bitcoin n'implique ni *riba*, ni fraude, ni tromperie constitutive ; il peut être employé pour le bien comme pour le mal, et c'est l'intention et l'objet de la transaction qui déterminent la qualification juridique.

En bref, l'argument de « l'utilisation illicite » ne suffit pas à rendre Bitcoin *haram* en soi. Il impose simplement au croyant de s'en servir dans un cadre licite — comme pour toute autre monnaie ou technologie.

Vulnérabilité du capital – Enfin un dernier reproche très fréquent vise la sécurité : « si la clé privée d'un portefeuille est perdue ou volée, les fonds deviennent irrécupérables ; une telle perte définitive contredirait le principe musulman de protection des biens (*hifz al-māl*). »

Il est vrai que Bitcoin confie aux utilisateurs une responsabilité directe : la clé privée est l'équivalent de la “clé du coffre”. Mais l'Islam n'interdit pas un bien au motif qu'il peut être perdu ; il demande au contraire de le protéger avec diligence et de réduire le risque à un niveau raisonnable. L'or qu'on garde à la maison, l'espèce qu'on transporte, les marchandises qu'on stocke ou les troupeaux qu'on élève comportent tous un risque de vol, d'égarement ou de sinistre ; jamais ces biens n'ont été proscrits pour autant. Ce que la loi recherche, c'est la prudence et la prévention.

Le Prophète ﷺ résuma cette attitude par la formule bien connue :

« Attache d'abord ta chamelle, puis place ta confiance en Dieu », c'est-à-dire la responsabilité humaine avant la reliance spirituelle.

Dans l'écosystème Bitcoin, cette prudence prend des formes concrètes et accessibles : on peut déléguer la garde à un dépositaire réputé lorsque l'on ne se sent pas prêt à gérer ses clés, ou bien organiser une garde “partagée” (multisignature) avec plusieurs signatures requises, de manière qu'une seule perte ne suffise pas à compromettre les fonds ; on peut documenter un plan d'héritage conforme au droit successoral musulman pour que les ayants droit accèdent aux avoirs ; on peut enfin séparer un “portefeuille du quotidien”, à faible montant, d'une épargne longue conservée de façon plus sécurisée.

Autrement dit, le risque n'est pas nié : il est géré. Et il l'est souvent mieux que dans le système fiat, où l'on s'expose à d'autres atteintes au patrimoine — gel administratif de comptes, ponctions bancaires, confiscations, dépréciation monétaire — sans disposer d'un contrôle direct équivalent.

L'irréversibilité des transactions n'est pas, en soi, contraire à la Loi musulmane ; elle ressemble à la remise en main propre (*qabd*), qui confère la certitude du transfert et réduit les litiges. La règle demeure simple : si l'usage est licite, que le contrat est clair et que la garde est assurée avec diligence, l'outil est permis. Perdre une clé par négligence engage la responsabilité de son détenteur, comme perdre une bourse d'or ; cela ne rend pas illicite la monnaie elle-même.

En somme, Bitcoin ne viole pas le principe de protection des biens : il le place au premier plan en redonnant à chacun la maîtrise — et donc le devoir — de sécuriser son patrimoine.

Au terme de cet examen, une ligne se dégage nettement. Ni le Coran ni la Sunna n'interdisent une « forme » de monnaie en tant que telle ; ils prohibent des pratiques injustes qui peuvent l'accompagner : *riba*, tromperie sur la mesure, incertitude excessive. Or, appliqués à Bitcoin, les motifs d'interdiction ne se retrouvent pas dans son fonctionnement intrinsèque. Le réseau n'implique pas d'intérêt, ne permet pas la contrefaçon, rend la « fraude au poids » impossible et assure un transfert clair et vérifiable entre parties consentantes. Les objections classiques ne suffisent pas, en elles-mêmes, à rendre l'actif illicite : elles relèvent soit d'usages condamnables qui existent pour toute monnaie, soit de responsabilités que l'Islam encadre déjà par la prudence et la transparence contractuelle.

A ce stade la qualification qui s'impose, au minimum, est donc celle de *mubāh* : un outil permis en soi. Comme tout instrument, il peut devenir *harām* par l'usage qu'on en fait (*riba*, fraude, jeux de hasard, blanchiment), ou rester pleinement licite lorsqu'il sert des transactions claires, l'épargne, les transferts familiaux, la charité.

Mais cet essai vise plus loin que d'écartier la qualification d'interdit ou de se contenter d'un statut neutre. La question que nous posons est la suivante : Bitcoin, au-delà du “permis”, ne relèverait-il pas, dans certaines circonstances, d'une obligation pour le musulman ?

Pour répondre avec rigueur, il nous faut d'abord préciser deux notions fondamentales : celle de *fard* (ce qui est obligatoire), et celle de *darūra* (la nécessité impérieuse). Ce cadre nous permettra de discerner si, dans un contexte donné, l'usage de Bitcoin peut basculer de la simple tolérance (*mubāh*) vers le *mandūb* (recommandé), voire jusqu'au *fard* (*obligatoire*).

Ensuite, nous mettrons en parallèle, de manière claire et argumentée, les caractéristiques des monnaies fiat et celles de Bitcoin. À la lumière de ce que nous avons déjà étudié, nous pourrons alors évaluer si, pour un musulman conscient des enjeux, Bitcoin peut représenter non seulement une option licite, mais peut-être même un devoir moral et spirituel.

Nécessité et obligation

L'islam distingue deux notions essentielles : l'obligation (*fard*) et la nécessité (*darūra*).

Le *fard* désigne ce que la Loi impose de façon impérative : accomplir l'acte est récompensé, l'abandonner sans excuse constitue une faute. Les juristes distinguent deux niveaux :

- *fard al-'ayn* : l'obligation individuelle qui incombe à chacun, comme la prière quotidienne (*ṣalāt*) ou la *zakāt* lorsque les conditions sont réunies ;
- *fard al-kifāya* : l'obligation collective qui pèse sur la communauté, comme la justice, la sécurité ou le secours des nécessiteux. Si un groupe s'en acquitte, la responsabilité est levée ; mais si elle est négligée, tous partagent la faute.

Ainsi, le *fard* n'est pas limité aux actes cultuels : il exprime une logique de responsabilité, individuelle et collective, visant à protéger les finalités supérieures de la Loi (*maqāṣid al-sharī'a*) : la foi, la vie, la raison, la descendance et les biens. Un principe bien établi en découle : ce qui est indispensable pour accomplir une obligation prend le statut de cette obligation. Ainsi, pour un musulman qui a les moyens d'accomplir le *hajj*, les démarches nécessaires – passeport, visa, vaccins – deviennent elles-mêmes obligatoires, car elles conditionnent l'accès au pèlerinage. De la même manière, si protéger les biens des familles et éviter le *riba* font partie des devoirs fermes, alors recourir à un moyen qui réduit réellement l'exposition au *riba* peut, selon le contexte, passer du « recommandé » au « nécessaire », voire relever d'une obligation.

La notion de *darūra* (nécessité) complète ce tableau. Elle désigne une situation où un mal grave et certain menace un intérêt protégé par l'Islam (vie, foi, raison, descendance ou biens), sans qu'aucune alternative licite et praticable n'existe. Dans ce cas, ce qui est normalement interdit peut devenir permis, mais uniquement dans la mesure strictement requise.

Les juristes expriment cela par deux maximes :

« Les nécessités rendent licites certaines choses interdites. »

« La nécessité est évaluée à sa juste mesure. »

L'exemple classique en est la consommation de porc, interdite en temps normal mais tolérée en cas de famine, uniquement pour préserver la vie et à la stricte mesure du besoin.

Ces deux concepts – obligation et nécessité – tracent un cadre clair : certains moyens deviennent obligatoires lorsqu'ils sont indispensables à un devoir, et certaines interdictions peuvent être levées en cas de contrainte majeure. Nous allons maintenant les appliquer à la comparaison entre la monnaie fiat et Bitcoin, afin de déterminer si Bitcoin relève simplement du *mubāh* (autorisé), du *mandūb*

(recommandé), ou, dans certaines circonstances, d'une véritable nécessité, voire d'une obligation.

Comparaison bitcoin contre fiat

Le tableau qui suit confronte, point par point, la monnaie fiat et Bitcoin à l'aune des principes fondamentaux de l'islam en matière monétaire. Chaque critère est d'abord rappelé dans sa définition islamique, puis analysé selon le comportement du fiat et de Bitcoin. L'objectif n'est pas de proclamer un vainqueur, mais de proposer une grille de lecture rigoureuse, enracinée dans les *maqāṣid al-shārī'a* et dans les exigences de justice et de transparence dans l'échange. Cette synthèse offre au lecteur un repère clair : elle servira de base pour discuter, ensuite, dans quelles conditions Bitcoin doit être considéré comme *mubāḥ* (autorisé), *mandūb* (recommandé), voire relevant d'une obligation pratique (*fard*), tout en laissant à chacun la liberté d'apprécier selon son contexte et ses priorités.

Critère	Définition / importance en Islam	Monnaie fiat	Bitcoin
Valeur	La monnaie doit avoir une valeur intrinsèque ou, à défaut, être un médium d'échange accepté et stable.	Valeur fixée par décision politique et par la confiance dans l'État.	Valeur fondée sur la rareté, le coût d'émission et l'acceptation du marché libre.
Création	La création doit être le fruit d'une production concrète.	Création via l'émission de crédit bancaire et l'achat d'obligations par la banque centrale.	Création via la preuve de travail (minage).
Limitation	La monnaie doit être techniquement limitée.	Pas de limite.	Offre strictement plafonnée à 21 millions d'unités.
Riba	La monnaie ne doit pas être une reconnaissance de dette.	Monnaie dette par définitions.	Aucune dette au niveau du protocole.
Gharar	Éviter l'incertitude contractuelle et l'ambiguïté sur l'objet/les termes de l'échange.	Aucune certitude sur les quantités futures.	Règles monétaires connues et immuables
Conservation de la valeur	Préserver l'épargne et éviter l'érosion de la valeur, selon le principe de préservation des biens.	Perte de pouvoir d'achat structurelle.	Offre finie et vérifiable.
Transparence et traçabilité	Les transactions doivent être claires et vérifiables.	Opacité du système bancaire international.	Registre public en open source.
Contrôle et centralisation	Éviter la concentration du pouvoir monétaire.	Pouvoir concentré entre banques centrales et gouvernements.	Réseau décentralisé, changements par consensus.
Liberté d'utilisation	Doit être librement utilisable par tous sans distinction.	Soumis au contrôle étatique et bancaire.	Utilisation universelle sans aucune restriction.
Manipulation	Éviter les manipulations de l'offre ou des prix.	Offre et conditions financières influencées par décisions politiques.	Masse monétaire non manipulable, prix déterminé par le marché et la liquidité.

En synthèse, le tableau met en lumière deux dynamiques opposées. La monnaie fiduciaire repose sur le crédit, l'arbitraire des politiques monétaires et une création illimitée qui entraîne inflation, *riba* diffus et concentration du pouvoir. À l'inverse, Bitcoin s'appuie sur une rareté programmée, une émission adossée à un travail réel, la transparence et la décentralisation. Pris objectivement, et au regard des principes musulmans de justice, d'équité et de préservation des biens, Bitcoin apparaît donc comme un instrument monétaire nettement plus conforme — voire supérieur — aux exigences de la Loi musulmane que les monnaies fiat.

À la lumière du cadre juridique présenté dans le chapitre précédent, celui du *fard* et de la *darūra*, le tableau prend tout son sens.

L'usage des monnaies fiat, bien qu'en contradiction avec plusieurs valeurs fondamentales de l'Islam, relève aujourd'hui de la *darūra* : il est imposé par la loi, omniprésent dans la pratique, et il demeure pour l'instant pratiquement impossible de s'en passer totalement. Mais si leur emploi peut être toléré à ce titre, il ne saurait être idéalisé ni considéré comme neutre : il reste un pis-aller.

À l'inverse, Bitcoin présente des caractéristiques bien plus compatibles avec l'éthique musulmane. Dès lors, chaque fois que son usage est possible et accessible, Bitcoin devrait être privilégié, et pourrait même relever du *fard* — une obligation — dans la mesure où il permet de réduire l'exposition du croyant aux dérives inhérentes au système fiat.

Autrement dit, si les monnaies fiat s'imposent par contrainte, Bitcoin peut et doit s'imposer, progressivement, comme l'alternative volontaire la plus conforme aux objectifs de la Loi musulmane (*maqāṣid al-shari'a*).

CONCLUSION

Au terme de cet essai, une chose s'impose : Bitcoin ne laisse personne indifférent. Entre intérêt sincère, curiosité, incompréhension, crainte, rejet et parfois colère, les réactions couvrent tout le spectre. Le monde musulman n'échappe pas à cette polarisation. À rebours d'un discours majoritaire qui l'écarte d'emblée ou, au mieux, l'aborde avec une prudence paralysante, cet ouvrage a choisi de prendre le débat à contre-pied.

La question posée au lecteur était simple et exigeante : « Et si, finalement, Bitcoin était obligatoire en Islam ? » Audacieuse, certes, mais féconde : elle offrait un prétexte pour (ré)apprendre la monnaie. La formuler nous a obligés à examiner ce qu'est la monnaie en Islam, à en retracer l'origine et l'évolution, puis à interroger la nature de celle que nous utilisons aujourd'hui et la question de sa licéité. Ce détour était aussi l'occasion de réviser les fondamentaux : les différentes formes de *ribā*, le *maysir* et le *gharar* ; la gradation des statuts juridiques (du *mubāh* au *harām*) ; enfin les notions d'obligation (*fard*) et de nécessité (*darūra*).

À travers ce parcours, le lecteur a pu prendre conscience — peut-être pour la première fois — de la véritable nature de la monnaie qu'il manipule chaque jour sans y réfléchir. Il a découvert que la monnaie fiat moderne n'est pas neutre : elle repose structurellement sur le crédit et sur les décisions discrétionnaires d'une minorité non élue. Créée *ex nihilo* et sans limite réelle, elle prétend rivaliser symboliquement avec deux attributs divins : la création à partir du néant, par la seule volonté, et l'infini. J'espère qu'au minimum, cet ouvrage aura permis de mesurer les conséquences dramatiques qu'un tel système impose à l'humanité : dilution inexorable du pouvoir d'achat, centralisation croissante du pouvoir monétaire, aggravation des injustices et des inégalités, et diffusion insidieuse du *ribā* jusque dans les échanges les plus ordinaires. Cette architecture ne se contente pas d'être inefficace : elle contredit les principes les plus fondamentaux de l'Islam et place le croyant face à des dilemmes éthiques permanents.

Mon ambition a été d'offrir au lecteur une porte d'entrée claire et sereine sur Bitcoin, loin des slogans et des préjugés, dans une démarche pédagogique et accessible. À contre-courant des stéréotypes relayés par les médias traditionnels, Bitcoin s'impose comme une innovation majeure, à la fois technique et sociale. Après des décennies de domination de la monnaie fiat, il ouvre un véritable changement de paradigme : rareté programmée, émission adossée à un travail mesurable, registre public et transparent, règles décentralisées. Contrairement au fiat, il n'encode ni dette ni intérêt et rend impossible la tromperie sur les « poids et mesures », clarifiant ainsi l'objet de l'échange.

Certes, Bitcoin n'est pas exempt de limites. Son prix demeure volatil, son adoption varie d'un pays à l'autre, et son usage exige un minimum de formation pour

sécuriser ses fonds. Mais ces défis ne sont pas rédhibitoires : ils se surmontent par l'éducation, la diffusion de bonnes pratiques et une gestion prudente.

Il était également nécessaire de répondre aux objections les plus fréquentes, souvent nourries par une compréhension partielle ou par des positions de principe. Nous avons montré que la spéculation abusive relève d'un comportement blâmable, mais ne définit pas l'actif en lui-même, qui peut être utilisé de manière mesurée pour l'épargne ou le paiement. La volatilité qui en découle ne constitue pas un *gharar* dès lors que la chose, la quantité et les modalités sont claires. Bitcoin à bien une valeur intrinsèque qui repose sur une rareté programmée et sur un coût d'émission tangible. L'absence d'autorité centrale n'est pas un défaut en soi : en Islam, la licéité dépend de la justice des transactions et de la transparence des contrats, non d'une validation étatique. Quant aux usages illicites, ils existent avec toutes les monnaies ; ce sont les actes qu'il faut condamner, pas l'outil, d'autant que la traçabilité on-chain facilite les enquêtes. Enfin, le risque de perte lié à l'auto-conservation se réduit grâce à l'éducation et à des pratiques éprouvées qui responsabilisent l'utilisateur sans invalider la monnaie elle-même.

Enfin, pour conclure, vous l'aurez deviné : l'auteur de ces lignes est résolument enthousiaste à l'égard de Bitcoin. J'y vois un instrument puissant, capable de desserrer l'étau d'un système financier injuste, bâti sur la dette à intérêt et au service d'une minorité qui détient le privilège exorbitant d'émettre de la monnaie à volonté. Face aux devises fiat, Bitcoin offre une alternative radicale : non pas adossée à la dette, mais au travail, à la prise de risque et à la dépense énergétique. Une monnaie libre, ouverte, accessible à tous, vérifiable par chacun et manipulable par personne. Bien sûr, il appartient à chaque lecteur, en son âme et conscience, de se forger sa propre opinion et de décider de la place qu'il souhaite accorder à Bitcoin. Il me semble toutefois qu'une posture honnête, a minima, consiste à le considérer comme neutre et permis (*mubāḥ*) : un simple moyen d'échange que chacun demeure libre d'utiliser — ou non.

Pour ma part, je n'hésite pas à aller plus loin : j'affirme que les monnaies fiat sont en contradiction profonde avec les valeurs de l'Islam et constituent un grave préjudice pour l'humanité. Hélas, nous y sommes contraints dans nos actes quotidiens ; leur usage relève donc du principe de *ḍarūra* (nécessité) : parce qu'elles nous sont imposées par la loi et que nous devons pourvoir à nos besoins essentiels, nous les utilisons malgré leurs effets néfastes. Dans ce cadre, aucun péché ne pèse sur nous, même si, idéalement, nous devrions tout faire pour nous en affranchir. C'est pourquoi l'usage de Bitcoin peut être considéré comme recommandé (*mandūb*), dans la mesure où il permet de se soustraire, autant que possible, à cette « poussière de *ribā* » inhérente aux monnaies fiat. Et l'on peut même défendre qu'il devienne, dans certains contextes, une obligation (*fard*), dès lors qu'il constitue un moyen concret de se préserver d'un mal systémique.

Encore une fois, il reviendra à chaque lecteur de trancher en conscience. Mon ambition a simplement été d'apporter ma pierre à l'édifice : éveiller, chez musulmans comme non-musulmans, la conscience de l'impasse que représentent les monnaies fiat et rappeler l'importance cruciale de la question monétaire. J'ai voulu offrir un socle clair et accessible sur un sujet encore trop méconnu et clivant, afin que chacun puisse se forger une opinion éclairée.

J'ai l'espérance qu'un nombre croissant de musulmans prennent la mesure de cet enjeu et considèrent Bitcoin comme une alternative viable. Qu'ils rejoignent les acteurs qui œuvrent à bâtir un système monétaire et financier au service de l'humanité — et non l'inverse —, en accord avec les principes de notre religion. Certes, beaucoup reste à accomplir et de nombreuses questions pratiques demeurent ouvertes : modalités de la zakāt sur le Bitcoin, transmission et héritage, financement de l'activité économique, ou encore l'éventuelle émission de sukūk adossés à Bitcoin.

Le champ des possibles est immense et ne demande qu'à être exploré. Une chose, en revanche, est déjà certaine : aujourd'hui, des millions d'individus s'émancipent et améliorent concrètement leur situation grâce à Bitcoin. Il ne tient désormais qu'aux musulmans d'en faire un usage lucide, éthique et bénéfique.

Remerciement

Merci d'avoir pris le temps de lire cet essai jusqu'au bout. J'espère qu'il vous a apporté des pistes de réflexion utiles et vous a donné envie d'approfondir ce sujet essentiel.

Cet ouvrage est volontairement gratuit, afin que chacun puisse y accéder librement et le partager sans limite. Si vous souhaitez prolonger cette réflexion, je vous invite à découvrir mes vidéos sur ma [chaîne YouTube Muslim Bitcoin](#) ainsi que les ressources disponibles sur mon [site internet](#).

Si vous avez trouvé ce travail enrichissant, vous pouvez m'aider à poursuivre cette mission en effectuant un don à mon adresse Bitcoin :

Lightning Network



Réseau BTC Classique



ln01zrxq8pjw7qjlm68mtp7e3yvxee4y5xrgjhhyf2fxhlph
pckrvevh50u0qtk2qem8a40z4mppwjkjrjyt68f0wxpvrp
wf3j6qushax7057jmu5vqsr85j6kesrtmcu65eetxazc9r
m02lvajx66khpeth4zfq3m8aay0qqv654qwsd90dkelw
dp57aa6umzzml9lcn7n592g358kgukj677gj566yuafql
75dgchtf9232qhupsw2hh6lqgwd97j3lez3308zjcutgdr8
ku2m9xecgzckcva5zqgkuty3rg6vjqqstd3vml4cgke947
fq0c93ecv9hv

bc1pv5m2drdh8tnj0dcu3w5j2jdq5spech
6zjpdkurr2cw9ujkhyaafqgd5fhd

Votre soutien est précieux : il me permet de continuer mes recherches, de partager gratuitement ces connaissances et de préparer de futurs ouvrages accessibles à tous. Merci de contribuer, à votre manière, à la diffusion de ce projet indépendant.